

PARC ÉOLIEN DES GRANDES VOIES

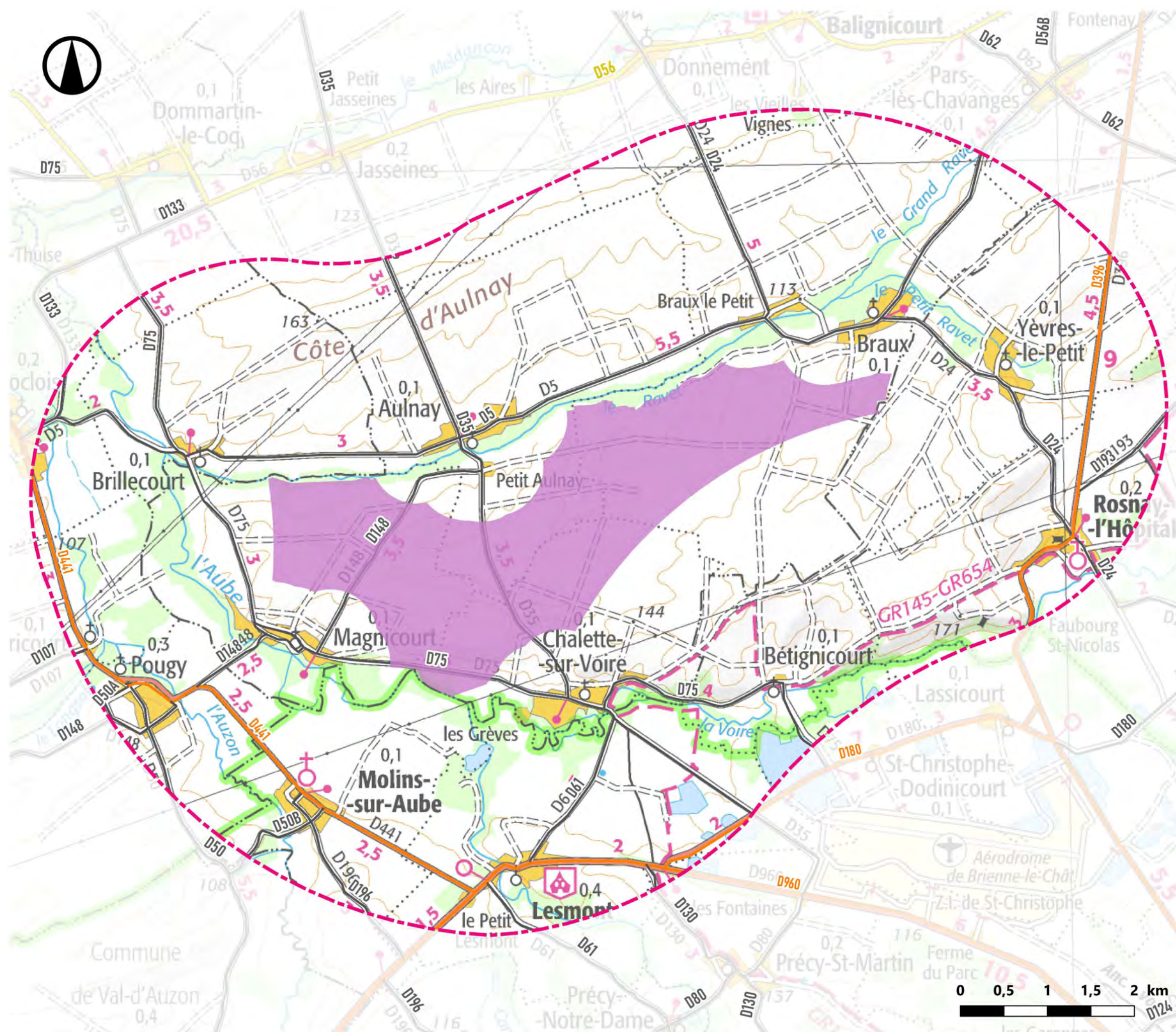
EXPERTISE PAYSAGÈRE

7. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)

ETAT INITIAL



Sources : IGN 100®, PNR de la Forêt
d'Orient, FFRandonnée, département de
l'Aube
Copie et reproduction interdites



Zone d'implantation potentielle

 Immédiate

— Liaison principale

- Liaison régionale
— Liaison locale



7.1. Axes de communication

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate est essentiellement desservie par des liaisons locales, notamment un grand nombre de routes communales et de chemins d'exploitations agricoles. Ces derniers, circulables en partie (parfois en chemin stabilisé, parfois en terre), permettent de desservir toute l'aire d'étude immédiate dont la zone d'implantation potentielle. Mais la majorité des usagers empruntent les routes de vallées, la D75 et la D5, ainsi que les routes de plateau, la D148 et la D35 (traversant aussi la zone de projet). Seuls deux axes d'importance parcourent l'aire d'étude immédiate, à savoir la D396 à l'est et la D441 au sud-ouest. **L'enjeu est donc modéré.**

SENSIBILITÉS

Les axes de communication de l'aire d'étude immédiate, de manière similaire aux autres aires d'étude, présentent des profils nus, ouverts, en contact visuel direct avec les paysages alentours. Leur sensibilité reflète donc celle des paysages qu'elles traversent. Les axes principaux, à savoir les départementales 396 et 441 se situent plutôt sur des points hauts du relief ou des flancs de coteaux, qui favorisent les vues lointaines ; il n'y a que de faibles obstacles visuels. Toutefois, leur éloignement (d'au moins 1,7 km pour la D441 et 2,2 km pour la D396) les place à la limite du palier des visibilité rapprochées. **Leur sensibilité est donc forte.**

Deux routes traversent la zone d'implantation potentielle, à savoir la D35 et la D148. Ces axes, par leur position et leur environnement ouvert sont naturellement très sensibles, non seulement vis-à-vis de la visibilité et de la prégnance du projet, mais également de sa géométrie et de son organisation dans l'espace. **Leur sensibilité est donc très forte.**

Au nord, les départementales 24 et 35 traversent perpendiculairement la côte d'Aulnay. Elles dominent donc l'aire d'étude immédiate en certains points et offrent une large vue dégagée sur la vallée du Ravet (au nord de la ZIP) et sur la zone d'implantation potentielle, en arrière-plan. Cette configuration, sans aucun obstacle visuel jusqu'à la vallée et face à la zone d'implantation potentielle, en font les principaux axes de découverte du projet. **Leur sensibilité est donc très forte.**

Longeant la partie nord de la vallée du Ravet, la D5 profite d'un cadre semi-fermé. Les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont filtrées par la végétation et le relief encaissé de la vallée, qui limitent les vues lointaines. Toutefois la proximité de la zone d'implantation potentielle et sa position en hauteur **gènère des sensibilités modérées.**

Située au pied du coteau nord de la Voire, la D75 offre des vues en grande partie ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle. La proximité de ces reliefs et la présence de buttes entre l'observateur et la zone d'implantation potentielle **limitent toutefois en partie les sensibilités, qui passeront à modérée.**

AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
D396	MODÉRÉ	FORTE
D441	MODÉRÉ	FORTE
D148	FAIBLE	TRÈS FORTE
D35	FAIBLE	TRÈS FORTE
D24	FAIBLE	TRÈS FORTE
D5 / D75	FAIBLE	MODÉRÉE

Globalement, les sensibilités des axes de communication de cette aire d'étude sont très fortes.

Fig. 111 : Tableau de synthèse des axes de communication de l'aire d'étude immédiate



Fig. 109 : Vue depuis la D441



Fig. 110 : Vue depuis la D75



Fig. 112 : Vue depuis la D35 au nord de l'aire d'étude immédiate



Fig. 113 : Vue sur la partie nord-est de la ZIP depuis la D35



Fig. 114 : Vue sur la partie nord-ouest de la ZIP depuis la D148



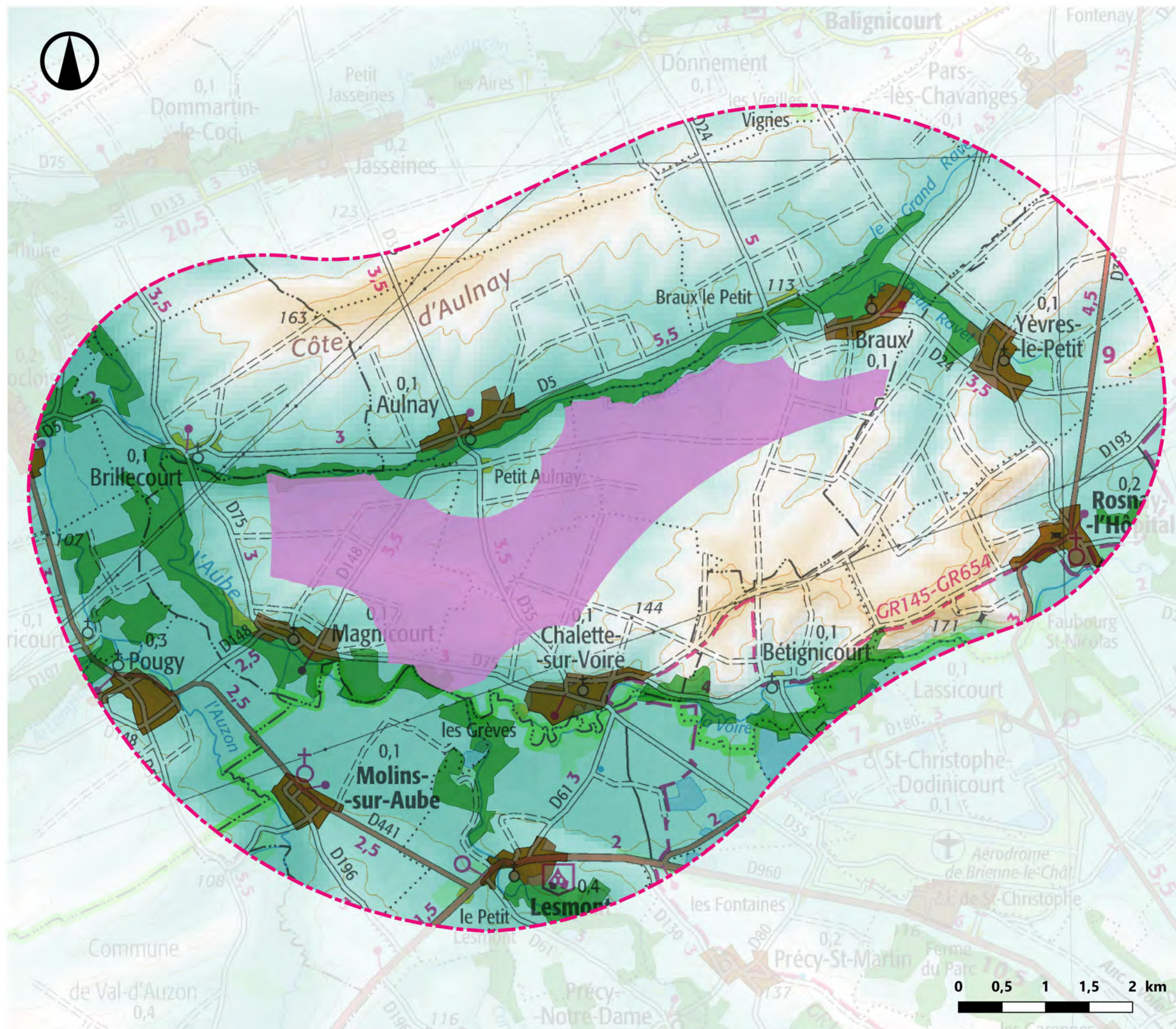
Fig. 115 : Vue depuis les abords de la D24 au nord de l'aire d'étude



Fig. 116 : Vue depuis la D396. La végétation entourant le village de Yèvres-le-Petit filtre en partie les vues lointaines mais les éoliennes seront visibles au-dessus



Fig. 117 : Vue depuis la D5, la végétation de la vallée du Ravet joue bien son rôle de masque visuel



Lieux de Vie



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, BD Alti V2, CLC2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude adaptées

Immédiate

Lieux de vie

Tissu urbain dense

Masques à la perception

Principaux boisements (>25ha)

Altitude (en m-NGF)

200m

90m





7.2. Bourgs et lieux de vie

ENJEUX

L'aire d'étude immédiate accueille, dans sa globalité environs 1600 habitants en 2022, répartis entre 11 communes. La commune la plus peuplée est Lesmont avec 301 habitants, suivie par Pougy qui compte 266 habitants, puis Rosnay-l'Hôpital avec 160 habitants. Vient ensuite Aulnay, une des quatre communes d'accueil de la zone d'implantation potentielle la plus peuplée (110 habitants). L'aire d'étude correspond donc à un territoire très rural, très peu peuplé. **Aussi, l'enjeu est faible.**

SENSIBILITÉS

Les bourgs de l'aire d'étude immédiate s'organisent autour de 3 vallées : la vallée de l'Aube au sud-ouest, la vallée de la Voire au sud-est et la vallée du Ravet au nord.

Aulnay et Brillecourt forment des villages-rues, s'étendant le long du versant nord de la vallée du Ravet. Les bourgs sont séparés de la zone d'implantation potentielle par la végétation qui accompagne le cours d'eau et marque le fond de la vallée. Leur front bâti est relativement dense, ce qui génère une sensation de continuité et limite les interactions visuelles avec l'extérieur. Toutefois, dans le cas d'Aulnay, plusieurs interruptions du bâti génèrent des fenêtres de perception vers la zone d'implantation potentielle. Si la ripisylve filtre une partie de ces vues, la situation de la zone d'implantation en hauteur génère une sensibilité modérée depuis le village, en particulier depuis sa sortie sud. Le bourg principal d'Aulnay est accompagné d'un hameau, appelé le Petit-Aulnay. Ce dernier se situe de l'autre côté de la vallée et de la ripisylve, et est donc en contact visuel direct avec la zone d'implantation potentielle. **Sa sensibilité est donc très forte.**

De manière similaire au Petit-Aulnay, le bourg de Braux se situe au sud de la vallée. Ce village-rue, au front bâti peu dense, offre donc d'importantes fenêtres de perception dégagée, sans aucun masque à proximité de la partie nord-est de la zone d'implantation potentielle. **Ce bourg présente donc une sensibilité forte.**

Yèvres-le-Petit offre également des vues globalement dégagées en direction de la zone d'implantation potentielle depuis sa périphérie ouest, où le bâti est relativement peu dense. Toutefois, la présence de la côte des Vieilles Vignes permet d'isoler en partie le bourg, en particulier vis-à-vis de la partie sud-ouest de la zone d'implantation potentielle. **Sa sensibilisé est modérée.**

Situé au pied de la Côte Denis, dans la vallée de la Voire, le bourg de Rosnay-l'Hôpital est relativement peu sensible. L'encaissement généré par la butte et sa structure relativement dense, ferment le paysage et limitent fortement les vues en direction de la zone d'implantation potentielle du projet. **Sa sensibilité est donc très faible.**

Bétignicourt, par son implantation au pied de la Pointe-Royère et sa végétation abondante, profite également d'un contexte isolé, et sera peu sensible vis-à-vis du projet. Les vues en direction de la zone d'implantation potentielle étant globalement fermées, **sa sensibilité est très faible.**

Chalette-sur-Voire et Magnicourt présentent tous les deux des situations assez similaires, situés sur le coteau nord de la vallée de la Voire, au pied de la zone d'implantation potentielle. Bien que les deux bourgs profitent d'un cadre bâti relativement dense et de végétation, ils sont en contact visuel direct avec la partie sud de la zone d'implantation potentielle, en particulier Magnicourt, dont la périphérie nord est plus ouverte. Si le relief permet d'atténuer les perceptions sur la partie nord de la zone d'implantation potentielle, il génère également une sensibilité car il domine ces deux bourgs. **Leur sensibilité est donc forte.**

Les bourgs de Molins-sur-Aube, Pougy et Lesmont sont tous les trois implantés sur le flanc sud de la vallée de la Voire. Cette position limite la prégnance du relief, et donc sa capacité à masquer un projet implanté sur la zone d'implantation potentielle. Toutefois, la structure du bourg, en village-tas, et la densité du bâti permettent de limiter les communications visuelles avec l'extérieur, en particulier depuis Pougy et Lesmont. Depuis Molins-sur-Aube, en revanche, de larges fenêtres de perception s'ouvrent en direction de la zone d'implantation potentielle. **Leur sensibilité est donc modérée.**

Globalement, la sensibilité des lieux de vie est forte à très forte.

NOM	POPULATION (INSEE 2022)	DISTANCE À LA ZIP	SENSIBILITÉ
LESMONT	301 hab	2,0 km	MODÉRÉE
POUGY	266 hab	2,0 km	MODÉRÉE
ROSNAY-L'HOPITAL	160 hab	2,5 km	TRÈS FAIBLE
AULNAY	110 hab	0,5 km	TRÈS FORTE
CHALETTE-SUR-VOIRE	128 hab	0,5 km	FORTE
MOLINS-SUR-AUBE	103 hab	1,6 km	MODÉRÉE
BRAUX	113 hab	0,5 km	FORTE
BRILLECOURT	87 hab	0,8 km	MODÉRÉE
MAGNICOURT	85 hab	0,5 km	FORTE
YEVRES-LE-PETIT	54 hab	1,3 km	MODÉRÉE
BETIGNICOURT	33 hab	2,3 km	TRÈS FAIBLE

Fig. 118 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude immédiate



© ATER Environnement, 2021

LESMONT

Fig. 119 : Vue vers Lesmont, isolé par la végétation et le relief.



© ATER Environnement, 2021

POUGY

Fig. 121 : Vue vers Pougy, isolé par la végétation et le relief.



© ATER Environnement, 2021

ROSNAY-L'HÔPITAL

Fig. 120 : Vue sur Rosnay-l'Hôpital depuis la D396



© ATER Environnement, 2021

Fig. 122 : Fenêtre de perception depuis le bourg de Molins-sur-Aube



© ATER Environnement, 2021

Fig. 123 : Vue depuis la sortie sud-est de Brillecourt



© ATER Environnement, 2021

Fig. 124 : Vue depuis la sortie nord de Chalette-sur-Voire



© ATER Environnement, 2021

YÈVRES-LE-PETIT

Fig. 126 : Vue sur Yèvre-le-Petit



© ATER Environnement, 2021

AULNAY

Fig. 128 : Vue depuis la sortie sud d'Aulnay



© ATER Environnement, 2021

PETIT-AULNAY

Fig. 127 : Vue depuis l'entrée est de Petit-Aulnay



© ATER Environnement, 2021

BRAUX

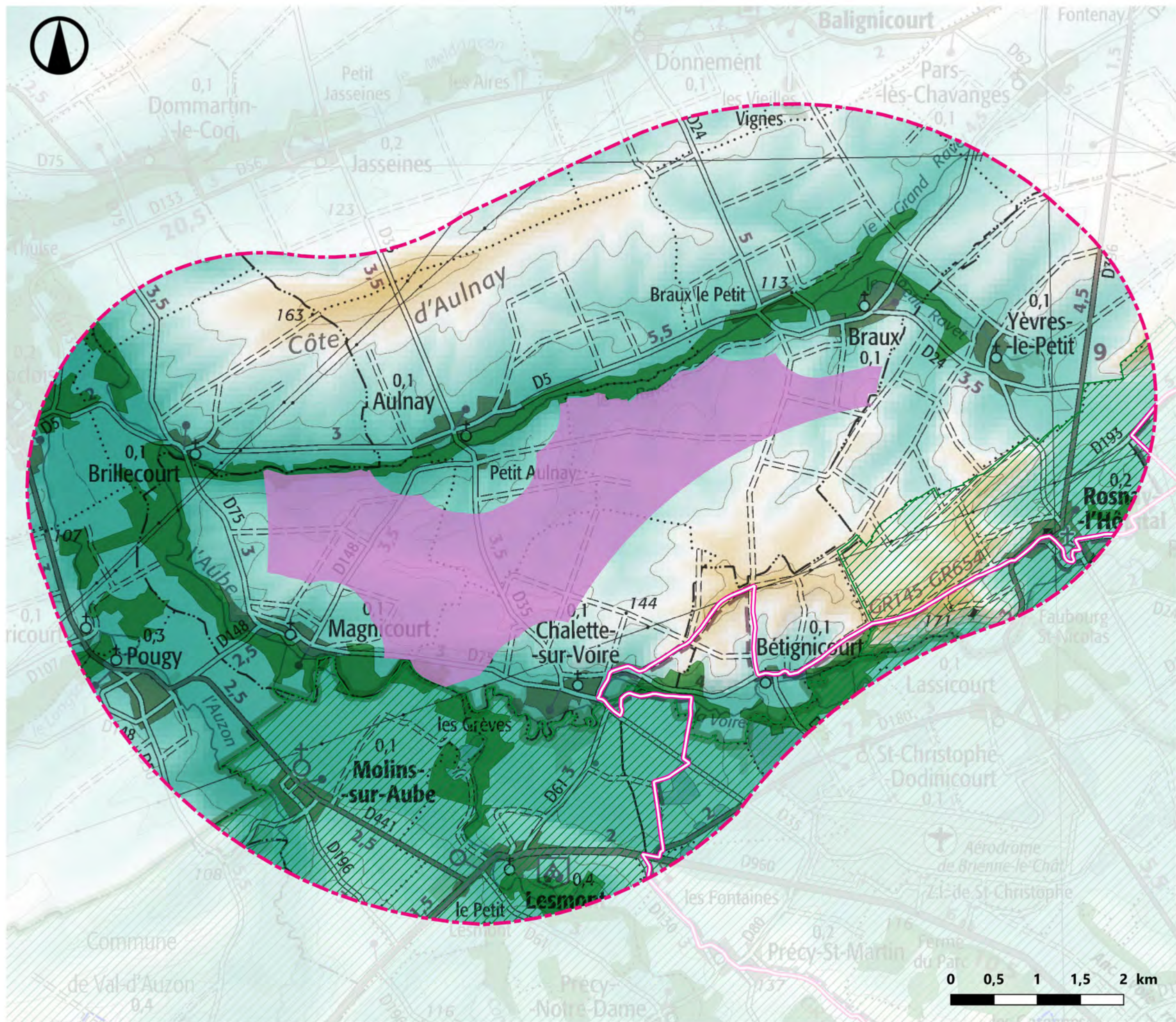
Fig. 129 : Vue depuis Braux



© ATER Environnement, 2021

MAGNICOURT

Fig. 130 : Fenêtre de vue depuis Magnicourt



Janvier 2022
Sources : IGN 100®, PNR de la Forêt
d'Orient, FFRandonnée, département de
l'Aube, CLC 2018, BD alti
Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
 - PNR DE LA FORET D'ORIENT**
Limites du parc naturel régional
 - AIRE D'ÉTUDE**
Immédiate
 - ITINERAIRE DE RANDONNEE**
GR
 - PRINCIPAUX MASQUES VISUELS**
Principaux boisements (>25ha)
 - RELIEF (en m-NGF)**
Altitude
200m
90m



Fig. 131 : Vue depuis le GR145-654 au niveau de la Ferme de la Garenne, à l'ouest de Rosnay-l'Hôpital

ENJEUX

Il n'y a qu'une activité touristique inventoriée dans l'aire d'étude immédiate, à savoir le circuit de Grande Randonnée 145-654. Si ce dernier est aménagé et balisé, il ne fait pas l'objet d'une communication particulière à l'échelle locale, et n'est pas clairement indiqué sur site. Il s'agit toutefois d'un sentier de randonnée nationale, **l'enjeu touristique est donc modéré.**

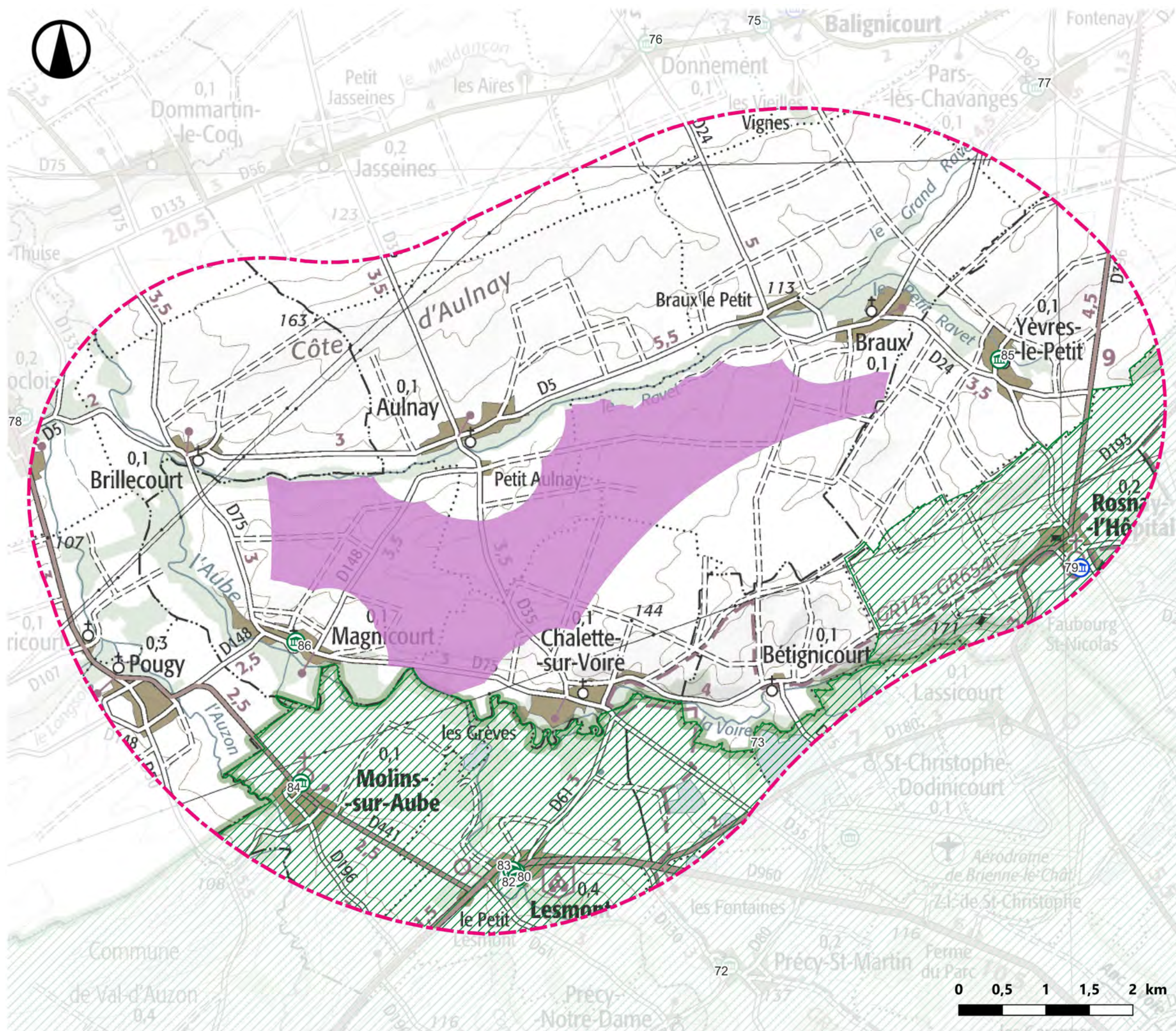
SENSIBILITÉS

On peut diviser le parcours du GR 145-654 dans l'aire d'étude immédiate en plusieurs tronçons distinct :

- En arrivant dans l'aire d'étude immédiate par l'est, le sentier arrive presque directement sur le bourg de Rosnay-l'Hôpital, dans la vallée de la Voire. Il longe ensuite le pied du coteau nord de la Voire. Dans ce tronçon, les masques bâtis, végétaux et topographiques sont nombreux, et créent une zone isolée, où les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont globalement fermées. **La sensibilité y est nulle.**
- Entre Rosnay l'Hôpital et Chalette-sur-Voire, il suit les hauteurs du Côté Denis et de la pointe Royère, et domine l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Cette section offre parmi les vues les plus sensibles de l'aire d'étude, puisque la zone d'implantation potentielle est proche et entièrement visible, sans aucun filtre. **La sensibilité y est donc très forte.** De plus, la présence visuelle du parc éolien de Jasseines génère une covisibilité à prendre en compte. Toutefois, ce tronçon correspond à un formidable axe de découverte du paysage et du futur parc de BCMA ouest.
- Au sud de Chalette-sur-Voire, le sentier de Grande randonnée rejoint la vallée de la Voire. Le cadre y est globalement ouvert, mais le relief vient créer un obstacle visuel qui réhausse l'horizon, tronquant les vues en direction de la zone d'implantation potentielle. **La sensibilité reste toutefois forte, au regard de l'ouverture de cet espace.**

NOM	ENJEU	SENSIBILITÉ MAXIMALE
GR 145-654	MODÉRÉ	TRÈS FORTE

Fig. 132 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude immédiate



Patrimoine



Janvier 2022

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

PNR DE LA FORET D'ORIENT

Limites du parc naturel régional

AIRES D'ÉTUDE

Immédiate

MONUMENTS HISTORIQUES

Classés (au moins partiellement)

Inscrits (au moins partiellement)

Château de Brienne-le-Château

SITES PROTEGES

Inscrits



ENJEUX

7.4. Patrimoine architectural et paysager

L'aire d'étude immédiate accueille 8 monuments historiques, ce qui est relativement important pour une aire d'étude représentant les premiers kilomètres autour du projet. Il s'agit pour la plupart de monuments inscrits, seule l'église Notre-Dame de L'Assomption de Rosnay-l'Hôpital étant classée. On retrouve très majoritairement du patrimoine religieux, à l'exception de 3 monuments situés à Lesmont : une maison à pans de Bois, une halle et une maison du XVIIème siècle qui accueille la mairie. Les monuments sont essentiellement regroupés dans la vallée de la Voire, tandis que la partie nord de l'aire d'étude en est dépourvu. Aucun site protégé au titre de la loi de 1930 n'est inventorié dans cette aire d'étude. **L'enjeu est donc fort.**

SENSIBILITÉS

Les monuments de Lesmont et de Rosnay-l'Hôpital ne présentent pas de sensibilité particulière : implantés dans des cœurs de bourgs eux-mêmes peu sensibles, dans un cadre urbain et végétal dense, ces monuments ne communiquent pas visuellement avec leurs extérieurs. Ces monuments historiques sont relativement peu visibles depuis l'extérieur du bourg, ce qui limite les risques de covisibilité. **Leur sensibilité est donc très faible.**

L'église Saint-Loup de Troyes, à Molins-sur-Aube s'insère dans un cadre fermé par la végétation et plusieurs habitations. Toutefois, elle se situe à proximité d'une des principales fenêtres de perception du bourg, d'où elle est visible au même titre que la zone d'implantation potentielle. Elle présente donc un risque important de concurrence visuelle. **Sa sensibilité est donc forte.**

L'église Saint-Laurent de Yèvre-le-Petit est située au cœur du bourg, au creux de la vallée du Ravet. Cette situation en fond de vallée, complétée par la végétation et le bâti, limite en partie les visibilitées depuis l'église. Toutefois, la proximité de la zone d'implantation potentielle et le bâti relativement bas, génère malgré tout des sensibilités. De plus, l'église est sensible aux covisibilités : son clocher, visible depuis la départementale 396 se détache clairement de la silhouette du bourg et s'aligne avec la zone d'implantation potentielle. **Sa sensibilité est donc forte.**

L'église Saint-Vinebaud de Magnicourt se situe au cœur de ce village vue. Etant donné le front bâti discontinu du bourg, les ouvertures en direction de la zone d'implantation potentielle sont nombreuses et importantes, et l'église est en contact visuel direct avec cette dernière. **Etant donnée sa proximité et sa situation sur les hauteurs, la sensibilité de ce monument est très forte.**



© ATER Environnement, 2021

Fig. 135 : Maison à Pan de Bois de Lesmont

N°	Monument	Protection	Commune	Distance (km)	Sensibilité
79	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	Classé	Rosnay-l'Hôpital	2,9	TRES FAIBLE
80	Halle	Inscrit	Lesmont	2,2	TRES FAIBLE
81	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Inscrit	Lesmont	2,2	TRES FAIBLE
82	Maison en pans de bois	Partiellement inscrit	Lesmont	2,2	TRES FAIBLE
83	Maison du 18e siècle	Partiellement inscrit	Lesmont	2,1	TRES FAIBLE
84	Eglise Saint-Loup de Troyes	Partiellement inscrit	Molins-sur-Aube	1,7	FORTE
85	Eglise Saint-Laurent	Inscrit	Yèvres-le-Petit	1,3	FORTE
86	Eglise Saint-Vinebaud	Inscrit	Magnicourt	0,6	TRÈS FORTE

Fig. 133 : Tableau de synthèse des monuments historiques et du patrimoine vernaculaire de l'aire d'étude immédiate.



© ATER Environnement, 2021

Fig. 134 : Maison du XVIIIème siècle de Lesmont



Fig. 137 : Église Saint-Loup de Troyes de Molins-sur-Aubes



Fig. 139 : Église et Halle de Lesmont



Fig. 136 : Église Saint-Laurent de Yèvre-le-Petit



Fig. 138 : Église Notre Dame de l'Assomption de Rosnay-l'Hôpital



Fig. 140 : Vue depuis Braux. Covisibilité entre l'église de Yèvres-le-Petit et la ZIP



Fig. 141 : vue sur l'église de Magnicourt en covisibilité avec la ZIP

7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

Synthèse de l'aire d'étude immédiate



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

Éloignée
Rapprochée
Immédiate

Parcs éoliens riverain

En fonctionnement
En instruction

Sensibilité des axes de communication

Modérée
Forte
Très forte

Sensibilité des lieux de vie

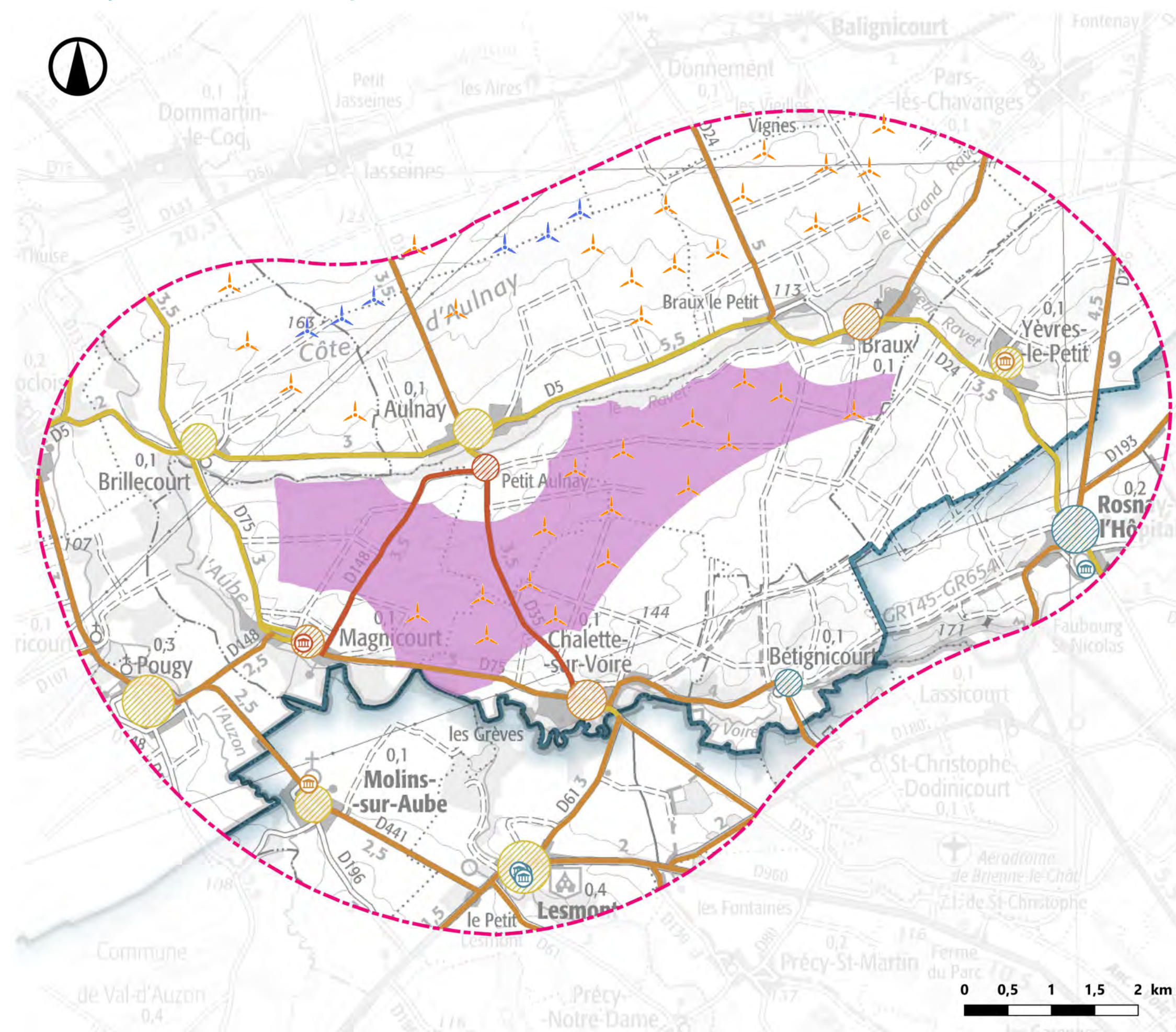
Tres forte
Forte
Modérée
Tres faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

Tres forte
PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

Tres forte
Forte
Tres faible





Les axes de communications de l'aire d'étude immédiate sont majoritairement sensibles, de part le paysage globalement ouvert de l'aire d'étude immédiate. Les départementales 35 et 148, qui traversent la zone d'implantation potentielle sont particulièrement sensibles. La sensibilité est très forte.



La plupart des bourgs de l'aire d'étude immédiate présentent un front bâti discontinu, offrant des ouvertures sur les paysages alentours. Les bourgs de Chalette-sur-Voire, Magnicourt, Molins-sur-Aube et le Petit-Aulnay sont particulièrement sensibles, compte tenu des larges ouvertures observées en direction de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est de forte à très forte



Le GR 145-654 est le seul parcours touristique de l'aire d'étude immédiate. Son parcours sur la côte Denis et la Pointe Royère, domine l'aire d'étude immédiate et offre une large vue sur la zone d'implantation potentielle. Sa sensibilité est donc très forte.



On dénombre plusieurs églises sensibles dans l'aire d'étude immédiate, en particulier les églises de Molins-sur-Aube, Yèvres-le-Petit et Magnicourt. Cette dernière, par sa proximité, fait partie des points sensibles de l'aire d'étude. La sensibilité est de très faible à très forte.

Bien qu'elle regroupe peu de sites à enjeux, l'aire d'étude immédiate présente des sensibilités globalement importantes, liées en grande partie à l'ouverture de ses paysages, la position en hauteur de la zone d'implantation potentielle et les fenêtres de perception au sein des bourgs. Les lieux de vie proches, en particulier les communes d'accueil, ainsi que l'église de Magnicourt sont particulièrement sensibles.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

ÉTAT INITIAL





Synthèse de l'aire d'étude éloignée



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Parcs éoliens riverain

- En fonctionnement
- En instruction
- Accordés

Sensibilité des axes de communication

- Nulle
- Très faible
- Faible
- Modérée

Sensibilité des lieux de vie

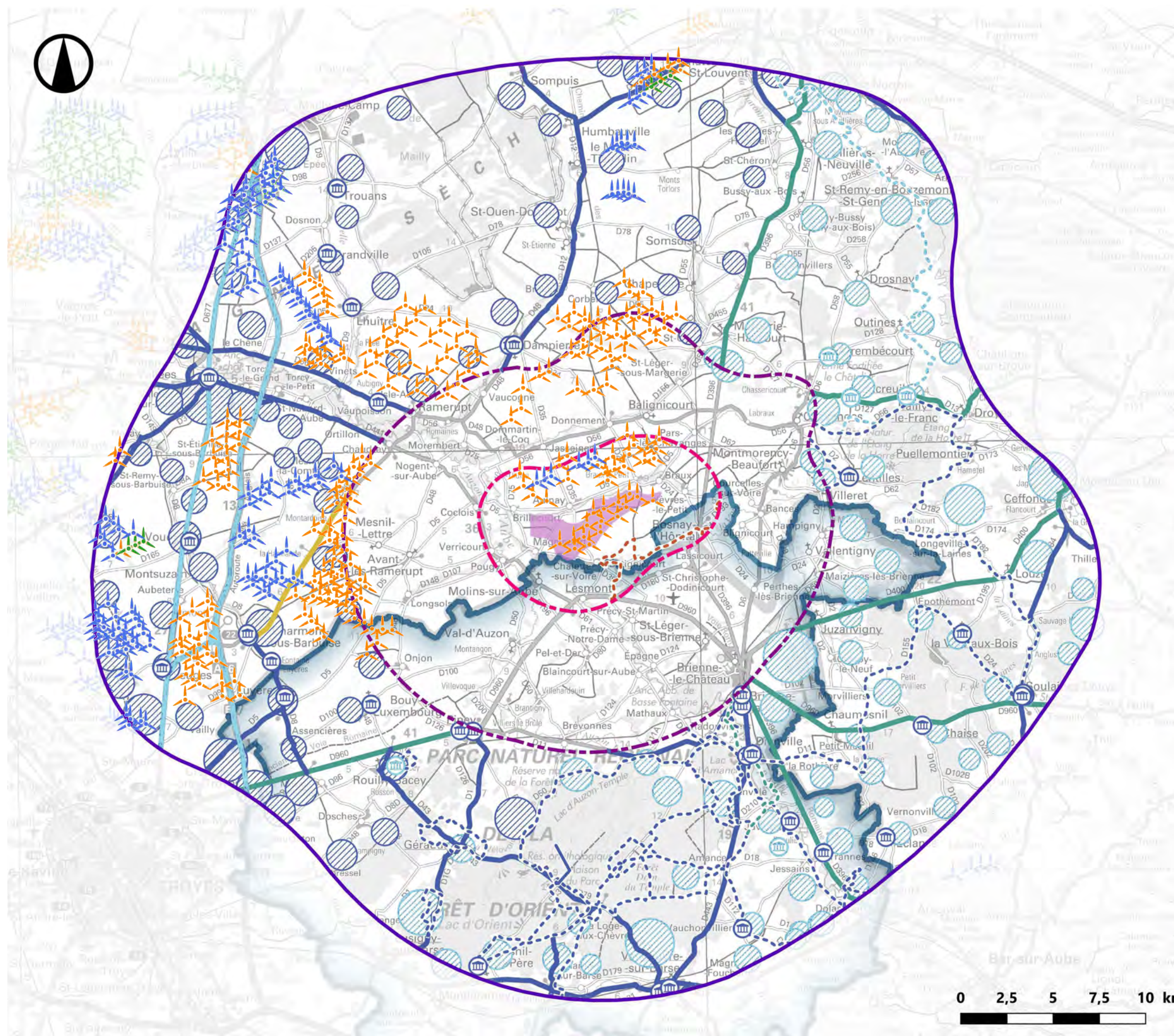
- Très faible
- Nulle

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Faible
- Très faible
- Nulle
- PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

- Très faible
- Nulle



0 2,5 5 7,5 10 km



Synthèse de l'aire d'étude rapprochée



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Parcs éoliens riverain

- En fonctionnement
- En instruction

Sensibilité des axes de communication

- Forte
- Modérée
- Faible
- Très faible

Sensibilité des lieux de vie

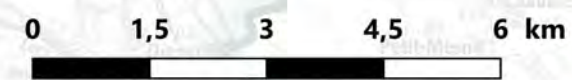
- Modérée
- Faible
- Très faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Modérée
- Très faible
- PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

- Modérée
- Très faible
- Nulle



Synthèse de l'aire d'étude immédiate



Mai 2025

Sources : IGN 100®, Atlas des Patrimoines, DREAL Grand-Est, INSEE, MonGR, Aube tourisme
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

Aires d'étude adaptées

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

Parcs éoliens riverain

- En fonctionnement
- En instruction

Sensibilité des axes de communication

- Modérée
- Forte
- Très forte

Sensibilité des lieux de vie

- Tres forte
- Forte
- Modérée
- Tres faible

Sensibilité des itinéraires touristiques

- Tres forte
- PNR de la Forêt d'Orient

Sensibilité des monuments historiques

- Tres forte
- Forte
- Tres faible

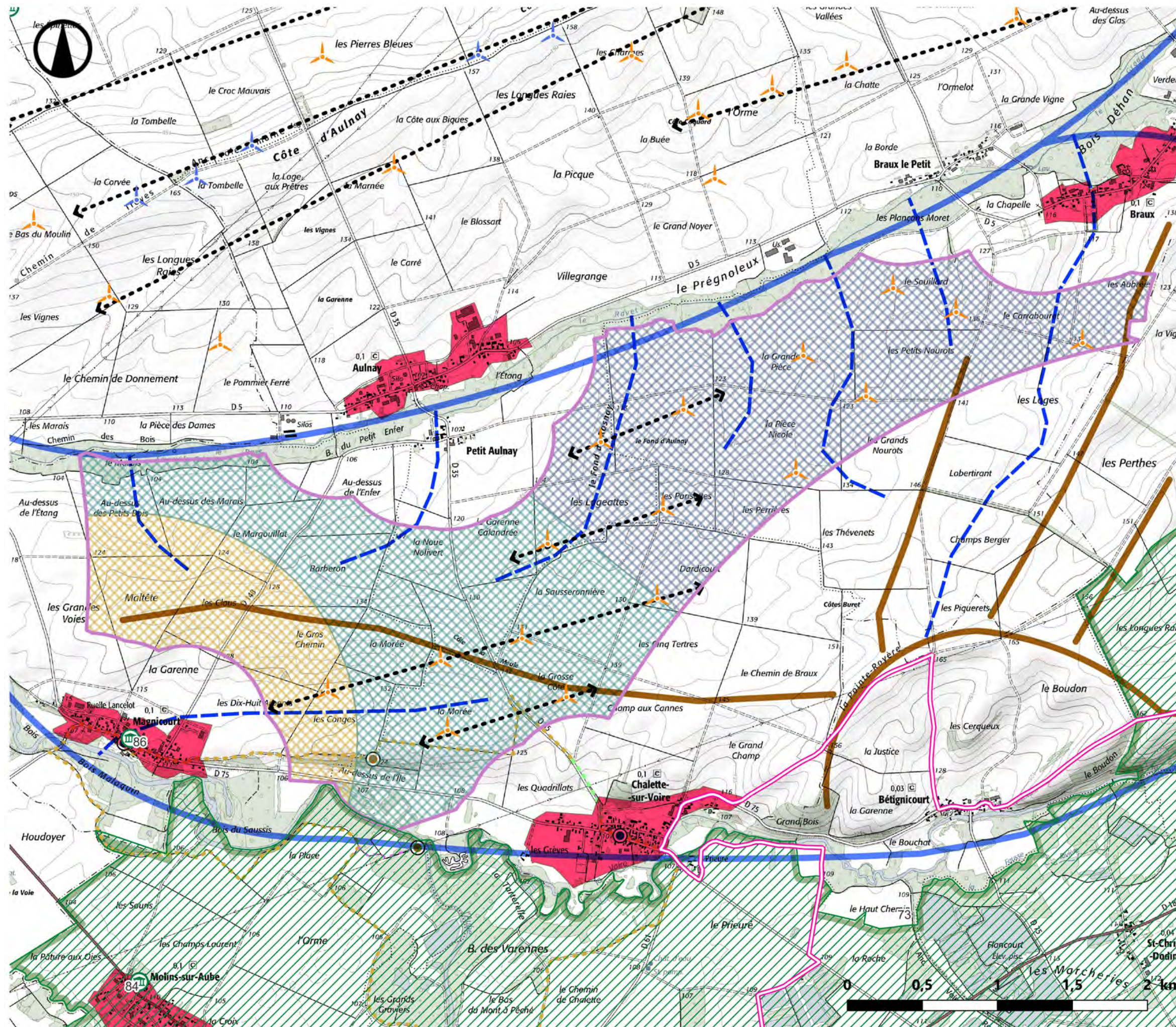
Echelle d'analyse	Thème étudiés	Description des sensibilités	Sensibilité	
Echelle éloignée	Axes de communication	Les axes de communication de l'aire d'étude éloignée présentent un profil ouvert, et vont être plus ou moins sensibles en fonction des paysages qu'ils traversent. Ils sont toutefois globalement nuls à modérés, les unités paysagères de l'aire d'étude étant peu propices aux vues lointaines.	Nulle à modérée	
	Lieux de vie	Les lieux de vies de l'aire d'étude éloignée sont globalement peu sensibles : en Champagne Crayeuse, ils sont encaissés dans des vallées étroites, tandis qu'en Champagne Humide, les boisements et auréoles arborées permettent d'isoler les bourgs.	Très faible	
	Sentiers de randonnée et tourisme	Les sites touristiques, situés en grande partie dans le parc naturel régional de la Forêt d'Orient et en Champagne Humide, profitent d'un cadre boisé peu propice aux vues lointaines. Si quelques sensibilités peuvent être identifiées au sud de Brienne, elles sont faibles.	Faible	
	Patrimoine	La grande majorité des sites et monuments historiques de l'aire d'étude éloignée sont situés au cœur des bourgs et ne présentent aucune sensibilité. Les rares monuments situés en zone ouverte ne présentent que des sensibilités très faibles, compte tenu de leur implantation dans un paysage semi-ouvert.	Très faible	
Echelle rapprochée	Axes de communication	Les axes de communications de l'aire d'étude rapprochée présentent de nombreuses similitudes paysagères avec ceux de l'aire d'étude éloignée. Toutefois, la proximité à la zone d'implantation potentielle et la prégnance plus faible des masques génèrent des sensibilités fortes.	Forte	
	Lieux de vie	Au nord-ouest les bourgs des Champagne Crayeuse, encaissés aux creux des vallées, présentent des sensibilités très faibles. Au sud-est les bourgs Champagne Humide, présentent des sensibilités faibles liées à l'ouverture plus importante des paysages alentours. Toutefois, des vues restent possibles depuis certains bourgs comme Rance, Perthes-les-Brienne, Pel-et-Der, et leur sensibilité est modérée.	Modérée	
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le tourisme représente un enjeu important, avec le PNR de la Forêt d'Orient. Compte tenu du caractère semi-ouvert de la partie sud-est de l'aire d'étude rapprochée, les sensibilités des axes touristiques sont globalement modérées.	Modérée	
	Patrimoine	Les monuments de l'aire d'étude rapprochée présentent relativement peu de sensibilité. La grande majorité d'entre eux s'insère dans un cadre urbain et végétal ne permettant aucune visibilité. Seuls quelques monuments présentent des sensibilités très faibles. Le Château de Brienne, par sa position en sommet de colline, forme un point d'appel dans le paysage. Il est relativement peu sensible en ce qui concerne les vues depuis le château, mais présente des sensibilités modérées concernant les covisibilités.	Modérée	
Echelle immédiate	Axes de communication	Les axes de communications de l'aire d'étude immédiate sont majoritairement sensibles, de part le paysage globalement ouvert de l'aire d'étude immédiate. Les départementales 35 et 148, qui traversent la zone d'implantation potentielle sont particulièrement sensibles.	Très forte	
	Lieux de vie	La plupart des bourgs de l'aire d'étude immédiate présentent un front bâti lâche, offrant des ouvertures sur les paysages alentours. Les bourgs de Chalette-sur-Voire, Magnicourt, Molins-sur-Aube et le Petit-Aulnay sont particulièrement sensibles, compte tenu des larges ouvertures observées en direction de la zone d'implantation potentielle.	Forte à très forte	
	Sentiers de randonnée et tourisme	Le GR 145-654 est le seul parcours touristique de l'aire d'étude immédiate. Son parcours sur la côte Denis et la Pointe Royère domine l'aire d'étude immédiate et offre une large vue sur la zone d'implantation potentielle. Sa sensibilité est donc très forte.	Très forte	
	Patrimoine	On dénombre plusieurs églises sensibles dans l'aire d'étude immédiate, en particulier les églises de Molins-sur-Aube, Yèvres-le-Petit et Magnicourt. Cette dernière, par sa proximité, fait partie des points sensibles de l'aire d'étude.	Très faible à très forte	

Fig. 142 : Tableau de synthèse des sensibilités de l'état initial

9. RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

ETAT INITIAL





Recommandations paysagères



Juin 2025

Sources : IGN 100®, DREAL Grand Est, CLC2018, Data.gouv, Monumentum, Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

Limites du PNR Forêt d'Orient

MONUMENTS HISTORIQUES

Classés

Inscrits

CONTEXTE EOLIEN 2025

En instruction

Raccordé / construite

LIGNES STRUCTURANTES

Crêtes et côtes

Vallées et vallons

Parcs éoliens de Jasseines, des 3 Côtes, et BCMA

ZONES A PRIVILEGIER

Périmètre sensible autour de l'église de Magnicourt

Respiration de 160° autour du Petit Aulnay

Zone à privilégier

PRINCIPAUX MASQUES VISUELS

Tissu urbain dense

9.1. Recommandations d'implantation

- **S'appuyer sur les grandes lignes de force du paysage** : l'aire d'étude immédiate est marquée par un relief structurant, qui marque la limite entre la Champagne Crayeuse au nord et la Champagne humide au Sud. La prise en compte de ces lignes de force permettra une meilleure intégration paysagère.
- **Favoriser une implantation simple et régulière** : une implantation régulière, claire et lisible, permettra une meilleure lecture du projet des Grandes Voies dans l'espace et donc une meilleure intégration paysagère. Le choix d'une implantation lisible est d'autant plus important dans ces grands paysages ouverts, où le parc sera visible à différentes distances et échelles.
- **Cultiver un lien visuel avec les parcs de Jasseines, des Trois Côtes et de BCMA** : le projet des Grandes Voies s'insère en tête de proue sud d'un parc construit et de deux parcs en instruction partageant le même bassin de visibilité, et étant très proche les uns des autres. Afin d'envisager une bonne intégration paysagère, ces motifs devront s'accorder. À ce titre, le choix d'une implantation linéaire semble la plus adaptée.
- **S'éloigner du Petit Aulnay et éviter un angle d'occupation trop important** : le hameau du Petit Aulnay est en contact visuel direct avec la zone d'implantation potentiel. Cette dernière, en plus d'être proche du bourg, occupe l'intégralité de l'espace de respiration mesuré depuis ce hameau. L'implantation devra donc être restreinte sur une partie de la zone d'implantation potentielle afin de limiter au maximum le risque de saturation visuelle.
- **S'éloigner de Magnicourt pour limiter les effets de concurrence visuelle avec l'église inscrite** : l'église de Magnicourt s'inscrit dans un cadre bâti diffus et bas, offrant des vues sur la crête et, par extension, sur la zone d'implantation potentielle. Une implantation la plus éloignée possible permettra de réduire la présence visuelle des éoliennes et ainsi d'atténuer le risque de concurrence visuelle entre le monument et le projet.
- **Préserver au maximum la végétation existante** : haies plantées
- **Conserver les talwegs existants et les valoriser** : en les identifiant par la végétation, et afin également de créer des corridors écologiques et de favoriser une biodiversité
- **Valoriser le GR 145-654** : avec ses vues imprenables sur le parc éolien, informer sur le projet et sur les paysages
- **Planter des haies** autour du hameau du Petit-Aulnay, au sud du bourg de Braux, au nord de Magnicourt, pour casser les vues depuis les lieux de vie à la sensibilité forte

10. CHOIX DES POINTS DE VUE

ETAT INITIAL



10.1. Tableau des points de vue sélectionnés pour les photomontages

N°	Ancien N°	Localisation	Thème 1	Thème 2
Aire d'étude éloignée				
1	2	Le Chêne - sur la D677 (nord)	Axes	Effets cumulés
2	4	Brandonvilliers - sur la D396	Axes	-
3	5	Outines - depuis les hauteurs du site inscrit et le GR145	Patrimoine	Tourisme
4	9	Mesnil-Sellières - depuis la D960 et le PNR de la Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
5	10	La Rothière - depuis la sortie nord et le PNR de la Forêt d'Orient	Lieu de vie	Paysage particulier
6	p3	Brevonnes - Depuis la digue de Brevonnes et le GRP du Tour des Lacs	Paysage particulier	Tourisme
Aire d'étude rapprochée				
7	12	Brienne-le-Château - Depuis la D400 avec une vue sur le château	Axes	Patrimoine
8	14	Brienne-le-Château - Depuis la terrasse du Château de Brienne	Patrimoine	Paysage particulier
9	15	Val-D'Auzon - depuis la D960 et le PNR Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
10	16	Coclois - Depuis la D5 et vue sur la Vallée de l'Aube	Axes	Paysage particulier
11	17	Jasseines - depuis la D35 et vue sur la Vallée du Meldançon et parcs éoliens	Axes	Paysage particulier + Effets cumulés
12	19	St-Léger-sous-Margery - Vue sur l'Église St-Léger	Patrimoine	Lieu de vie
13	20	Pars-les-Chavanges - Depuis la D396 et le lieu-dit du Petit-Fontenay	Axes	Lieu de vie
14	21	Chavanages - Depuis la sortie ouest sur la D56	Lieu de vie	Axes
15	C1	Villehardouin - Depuis le belvédère du Croît, vue panoramique	Tourisme	Paysage particulier

N°	Ancien N°	Localisation	Thème 1	Thème 2
Aire d'étude immédiate				
16	22	Yèvres-le-Petit - Depuis la D396 vue sur l'Église St-Laurent	Axes	Patrimoine
17	23	Rosnay-L'Hôpital - Sur le GR145-654 dans le PNR de la Forêt d'Orient, depuis la Ferme de la Garenne	Tourisme + paysage particulier	Lieu de vie
18	25	Molins-sur-Aube - Depuis le bourg, fenêtre sur le paysage	Paysage particulier	Lieu de vie
19	26	Magnicourt - Abords de l'église	Patrimoine	Lieu de vie
20	27	Brillecourt - Depuis la sortie est, vue sur le vallon du Ravet	Lieu de vie	Paysage particulier
21	28	Aulnay - Depuis la sortie sud, vue sur le vallon du Ravet	Lieu de vie	Paysage particulier
22	30	Braux - Depuis la D24, vue sur le vallon du Ravet	Axes	Paysage particulier
23	31	Braux - Depuis périphérie sud	Lieu de vie	Paysage particulier
24	C2	Yèvres-le-Petit - Depuis la D24, en limite du PNR de la Forêt d'Orient	Axes	Paysage particulier
25	C3	Betignicourt - Sur la D24 et le GR145-654, depuis la Pointe-Royère	Tourisme	Paysage particulier + Axes
26	C4	Betignicourt - Depuis la D75 et la Vallée de la Voire	Axes	Paysage particulier
27	C5	Chalette-sur-Voire - Depuis le cœur de bourg	Lieu de vie	-
28	C6	Molins-sur-Aube - Depuis la D441, vue sur la Vallée de la Voire	Axes	Paysage particulier
29	C7	Pougy - Au carrefour des D441 et D148, aux abords du bourg	Axes	Lieu de vie
30	C8	Magnicourt - depuis la D75, vue sur la ZIP	Axes	Paysage particulier
31	C10	Aulnay - depuis le cœur du hameau du Petit-Aulnay, vue sur la ZIP	Lieu de vie	-
32	C13	Aulnay - depuis la côte de Braux et le parc éolien de Jasseines	Effets cumulés	Paysage particulier
33	C16	Braux - depuis le lieu-dit du Champs Berger, vue sur la ZIP	Paysage particulier	Effets cumulés
34	C17	Chalette-sur-Voire - depuis le sentier des Libellules	Tourisme	Effets cumulés + Paysage particulier
35	C18	Magnicourt - depuis la D148, en limite de ZIP	Axes	Effets cumulés

Fig. 143 : Tableau des 35 points de vue sélectionnés pour les photomontages



Points de vue Aire d'étude éloignée



Juillet 2025

Sources : IGN 100®, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

État initial

137

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

AIRES D'ETUDE ADAPTEES

- Éloignée
- Rapprochée
- Immédiate

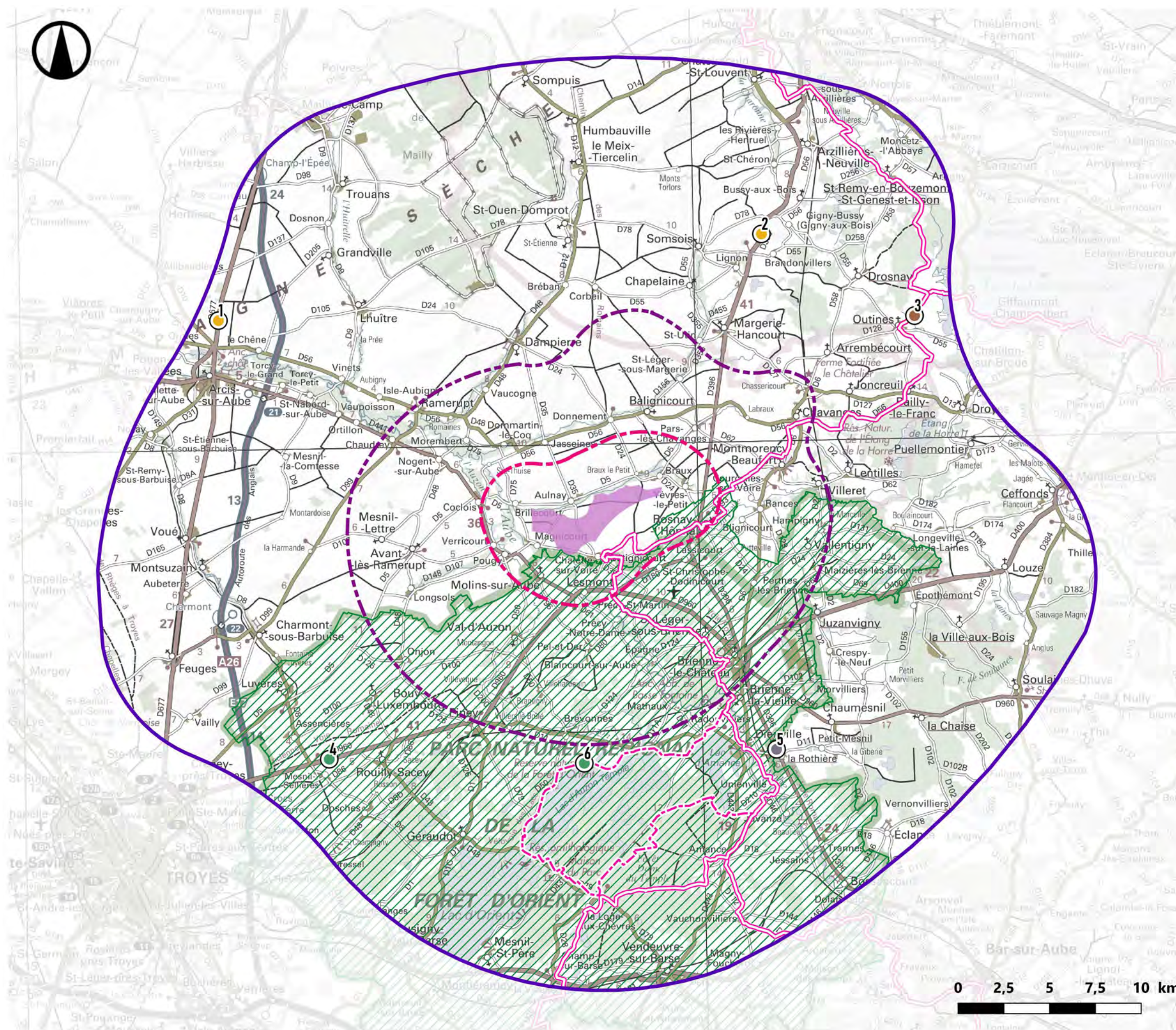
ITINERAIRE TOURISTIQUE MAJEUR

GR 145-654

POINTS DE VUE

- Effets cumulés
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Paysages particuliers

0 2,5 5 7,5 10 km





Points de vue Aire d'étude rapprochée



Juillet 2025

Sources : IGN 100®, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'Implantation Potentielle

AIRES D'ETUDE ADAPTEES

Rapprochée

Immédiate

ITINERAIRE TOURISTIQUE MAJEUR

GR 145-654

POINTS DE VUE

Effets cumulés

Axe de communication

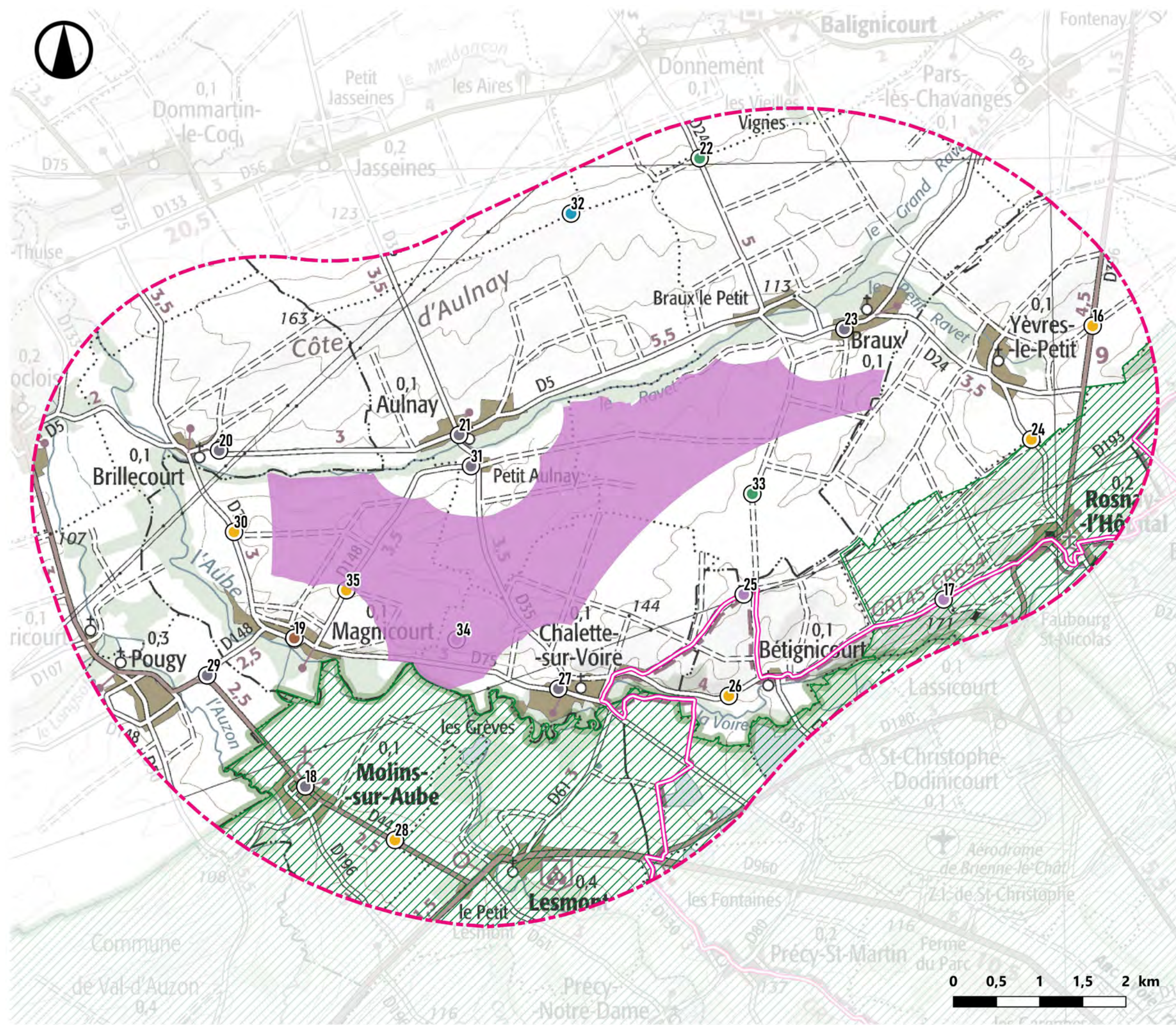
Lieux de vie

Tourisme

Patrimoine

Paysages particuliers

0 1,5 3 4,5 6 km



ATER
Environnement

Sources : IGN 100®, Data.gouv
Copie et reproduction interdites

Zone d'Implantation Potentielle

 Immédiate

GR 145-654

- Effets cumulés
- Axe de communication
- Lieux de vie
- Tourisme
- Patrimoine
- Paysages particuliers



COMPARAISON DE VARIANTES

1. VARIANTES D'IMPLANTATION

COMPARAISON DE VARIANTES



Les enjeux et sensibilités relevés à la suite des états initiaux des différentes expertises (paysagère, acoustique, écologique, environnementale) ont conduit à l'élaboration de variantes. Ces dernières sont analysées dans la suite du document au regard des paysages. Cependant, la définition de l'implantation finale tient compte de l'ensemble des thématiques et des recommandations issues de leur diagnostic.

1.1. Variante 1

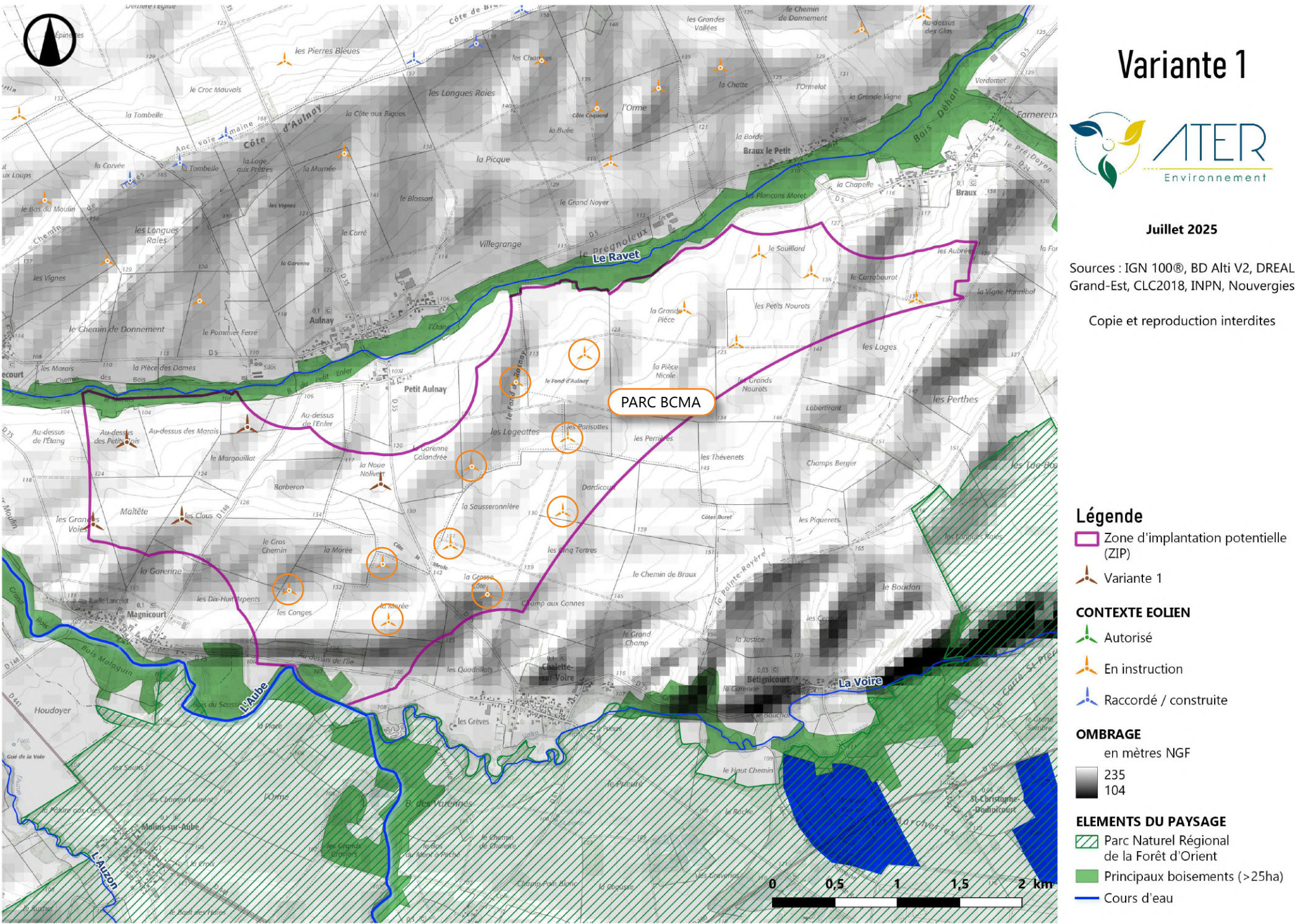


Fig. 144 : Plan d'implantation de la variante 1

La première variante correspond à un scénario d'optimisation de la zone d'implantation potentielle. Les 5 éoliennes qui la composent sont regroupées à l'ouest du site, disposées en deux lignes de 2 aérogénérateurs orientés selon un axe est-ouest, auxquels s'ajoute une éolienne isolée plus à l'est. La géométrie suit la topographie (les deux éoliennes les plus au sud sont implantées le long d'une ligne de crête) et vient prolonger le motif de BCMA situé à l'est.

L'éolienne au sud-ouest risque d'impacter fortement l'église inscrite de Magnicourt, et celle au nord-ouest est dans la zone du radar météo France.

En tenant compte de cette implantation, l'angle d'occupation visuelle est augmenté pour les bourgs et lieux-dits situés au nord et au sud de l'aire d'étude immédiate tels que Aulnay (71°) ou encore Chalette-sur-Voire.

1.2. Variante 2

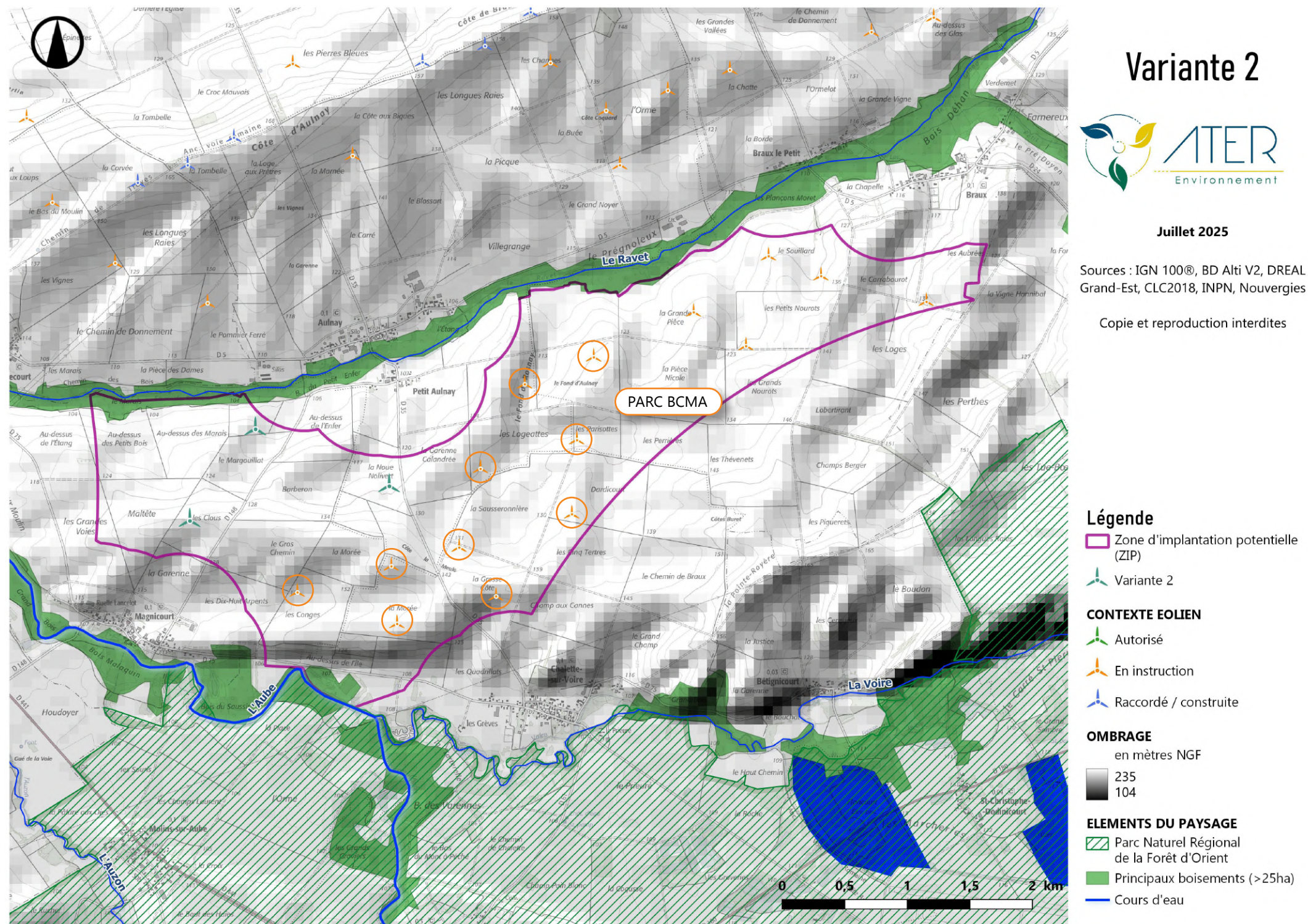


Fig. 145 : Plan d'implantation de la variante 2

La seconde variante propose une configuration moins dense que la première suite aux retours de Météo France et à la volonté de réduire l'impact sur le monument historique de Magnicourt. Les deux éoliennes les plus à l'ouest disparaissent et ne reste que trois éoliennes. Deux aérogénérateurs forment un axe le long de la D148 et un troisième plus à l'est, prolonge une des lignes du projet de BCMA.

En tenant compte de cette implantation, l'angle d'occupation visuelle est diminué, il passe de 71° à 58° pour Aulnay.

1.3. Variante 3

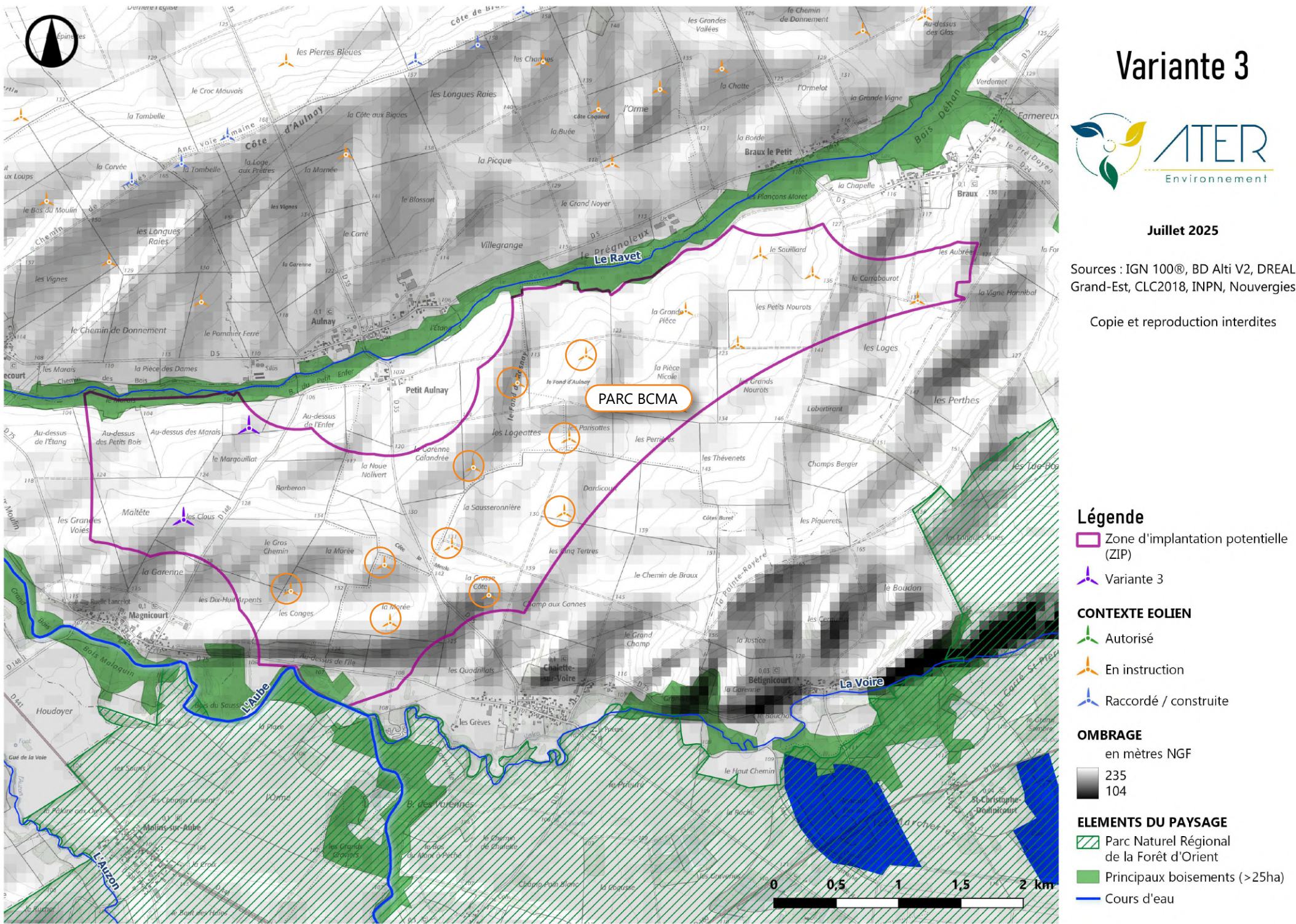


Fig. 146 : Plan d'implantation de la variante 3

La variante 3 présente une logique de configuration assez similaire à la variante 2, en gardant l’implantation des deux éoliennes le long de la D148 mais en supprimant la troisième plus à l’est. Cette dernière disparaît suite à des échanges avec la mairie d’Aulnay, du fait de sa trop grande proximité avec le hameau du Petit-Aulnay.

En tenant compte de cette implantation, l’angle d’occupation visuelle est diminué, il passe de 58° à 8° pour Aulnay.

La variante 3 est la variante retenue.

1.4. Synthèse

Critère d'évaluation	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Structure			
Nombre d'éolienne	5	3	2
Géométrie	Géométrie en plusieurs lignes cherchant à prolonger le motif du projet BCMA	Géométrie moins lisible	Géométrie épurée et lisible
Distances aux bourgs			
Aulnay	1,2 km	1,1 km	1,3 km
Petit Aulnay	0,8 km	0,8 km	1,2 km
Magnicourt	0,9 km	1 km	1 km
Chalette-sur-Voire	2,2 km	2,2 km	3,2 km
Occupation de l'horizon			
Aulnay	71°	58°	8°
Petit Aulnay	69°	64°	15°
Magnicourt	78° (dont 32° déjà occupés par le parc de Jasseines)	32°	3°
Chalette-sur-Voire	33°	28°	17°
Lignes de Forces			
Parc BCMA	Orientation et géométrie suivent le motif du parc de BCMA / Lien visuel très fort	Géométrie moins lisible sauf pour l'éolienne la plus à l'est / Lien visuel modéré	Géométrie détachée du parc de BCMA / Lien visuel faible
Relief	Pris en compte car les lignes d'éoliennes suivent les lignes topographiques	Pas de prise en compte claire du relief	L'axe suit la pente

LÉGENDE :

RÉPONSE OPTIMALE

RÉPONSE MOYENNE

RÉPONSE MINIMALE

Fig. 147 : Tableau comparatif des variantes

La première étape d'analyse des variantes consiste à étudier sur cartes la réponse du projet aux différents enjeux et sensibilités identifiés dans l'état initial, afin de déterminer une première hiérarchie entre les variantes. Cet ordre est ensuite soumis à l'appréciation de terrain au moyen d'une analyse de photomontages comparée qui permet d'affirmer ou d'infirmer les conclusions de l'étude cartographique. Pour étudier les variantes du projet des Grandes Voies, 4 critères ont été retenus et synthétisés dans le tableau ci-dessus : structure, distances aux bourgs, occupation de l'horizon et lignes de force. Pour chaque critère, 3 niveaux de réponse sont donnés : minimal (ou le moins bon), moyen ou optimal (ou le meilleur).

Les trois variantes étudiées présentent des divergences, sur les 4 critères. La variante 1, plus défavorable que les variantes 2 et 3, intègre le plus grand nombre d'éoliennes (5), ce qui accentue la présence visuelle du motif éolien. De plus, les distances au bourg sont plus faibles et les angles d'occupation sont plus importants (entre 33 et 78°). La variante 2 réduit le nombre d'éoliennes (3) mais la géométrie résultante est moins lisible. Les angles d'occupation restent importants (entre 28 et 64°). La variante 3 propose quant à elle le moins d'éoliennes (2), avec une géométrie plus claire et lisible que la variante 2. Les distances au bourg sont augmentées et les angles d'occupation réduits, ce qui limite l'impact du projet dans le paysage. Ainsi, selon l'analyse cartographique et les critères d'évaluation, la variante 3 s'avère être celle présentant la meilleure intégration.

A l'issue de l'analyse cartographique, il ressort que la variante 3 présente la meilleure réponse aux critères d'évaluation. Elle serait donc le scénario le plus favorable au paysage. Pour retenir l'implantation finale, il sera nécessaire de croiser les informations avec les autres expertises techniques de l'étude d'impact.

Suite à cette analyse cartographique, les trois variantes vont être analysées à l'aide de photomontages comparés. Les éoliennes modélisées correspondent pour les variantes 1 et 2 à des V163 d'une hauteur totale de 200 m, et pour la variante 3 à des V163, V162, E160 et N163 d'une hauteur totale de 200 m. L'analyse des photomontages suivants permettra d'apprécier leur insertion paysagère, notamment en terme de verticalité et d'intégration avec les parcs éoliens environnants.

2. PHOTOMONTAGES DE VARIANTES

COMPARAISON DE VARIANTES



2.1. Sélection des photomontages de variantes

Si l'analyse cartographique permet d'évaluer les principales caractéristiques du projet, elle n'est pas suffisante pour envisager chaque variante dans leur environnement. Aussi, il est nécessaire de passer par une analyse de photomontages.

Les photomontages de variantes sont sélectionnés suivant plusieurs critères permettant la comparaison la plus précise possible, mais également pour donner une image la plus représentative de la réalité. Ainsi sont pris en compte :

- **La distance**, passée une certaine distance, les géométries deviennent difficiles à lire et sont perçues comme linéaires. Il en va de même pour les différences de hauteurs entre variantes qui deviennent peu perceptibles ;
- **L'orientation**, afin d'illustrer plusieurs angles de vues, emblématiques ou non ;
- **L'ouverture**, qui doit être suffisante pour voir l'intégralité du parc, ou à minima toutes les éoliennes en bonne partie.

En plus de ces critères, l'enjeu peut également être pris en compte le cas échéant, par exemple pour éviter ou réduire l'impact sur un monument ou depuis un point de vue emblématique. Auquel cas, les critères de distance et d'ouverture peuvent être mis de côté au profit d'une vue présentant plus d'enjeux.

Dans le cas du projet de parc éolien des Grandes Voies, le choix s'est porté sur les points **19, 20, 25 et 32** de la campagne de photomontages.

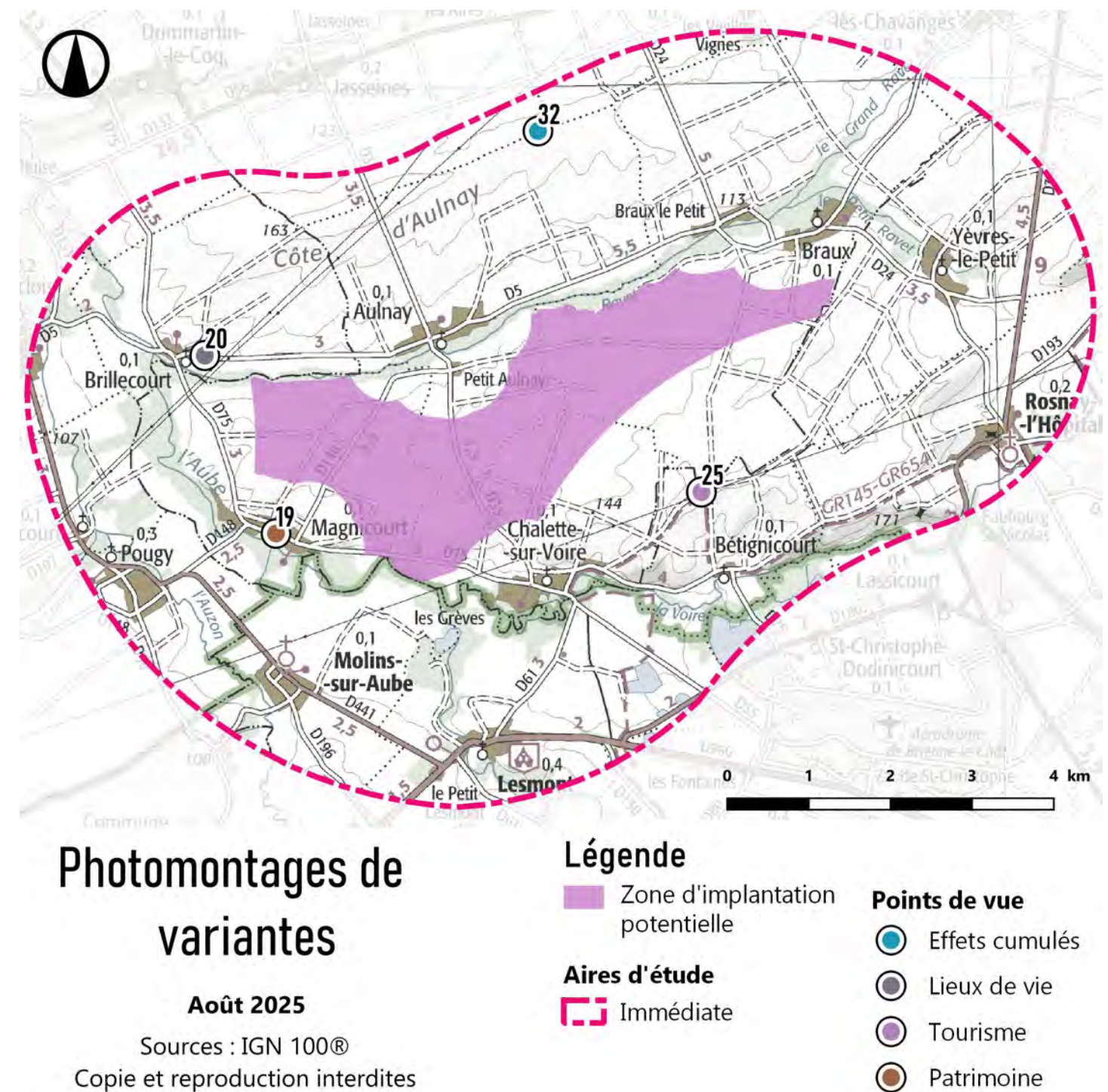
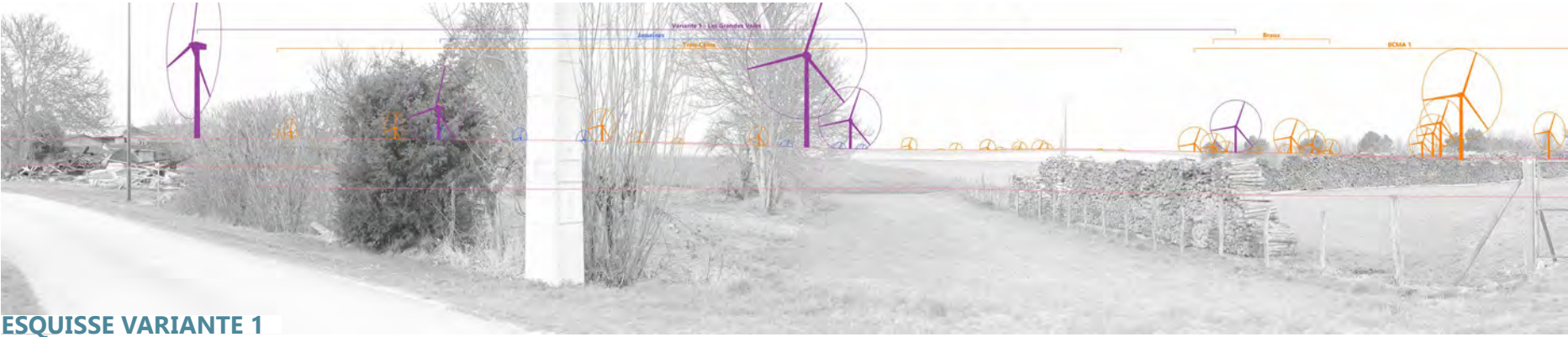
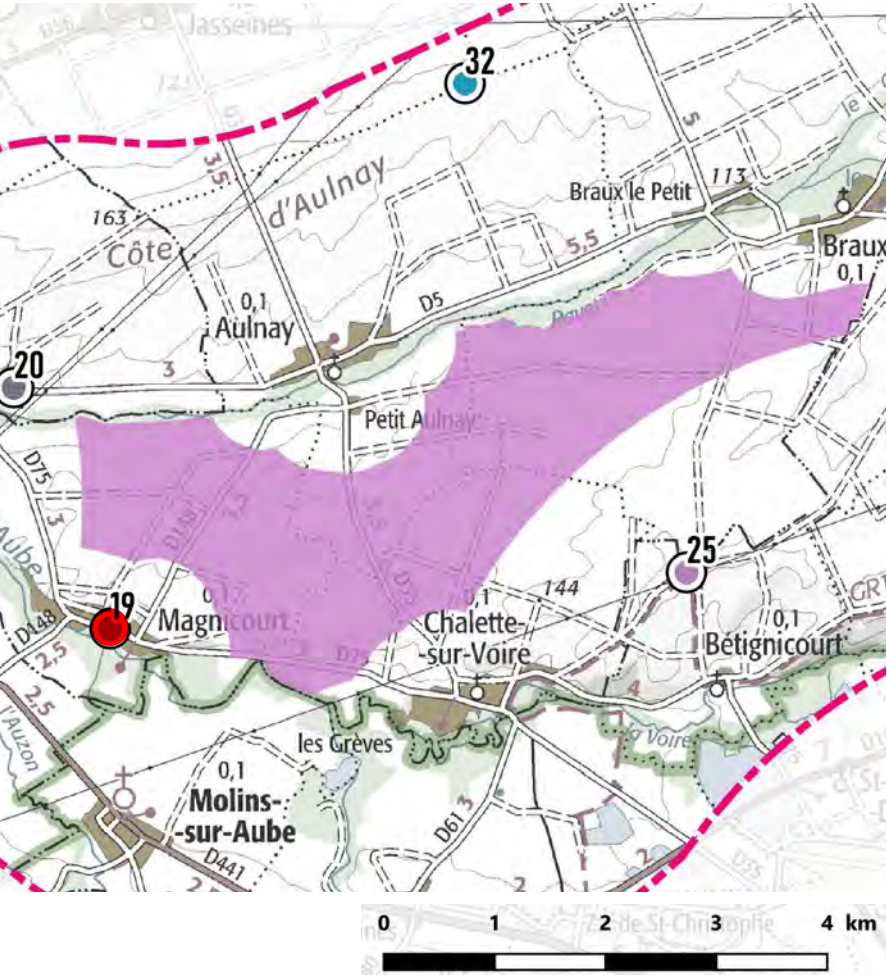


Fig. 148 : Plan de localisation des photomontages des variantes

2.2. Point de vue n°19

LOCALISATION



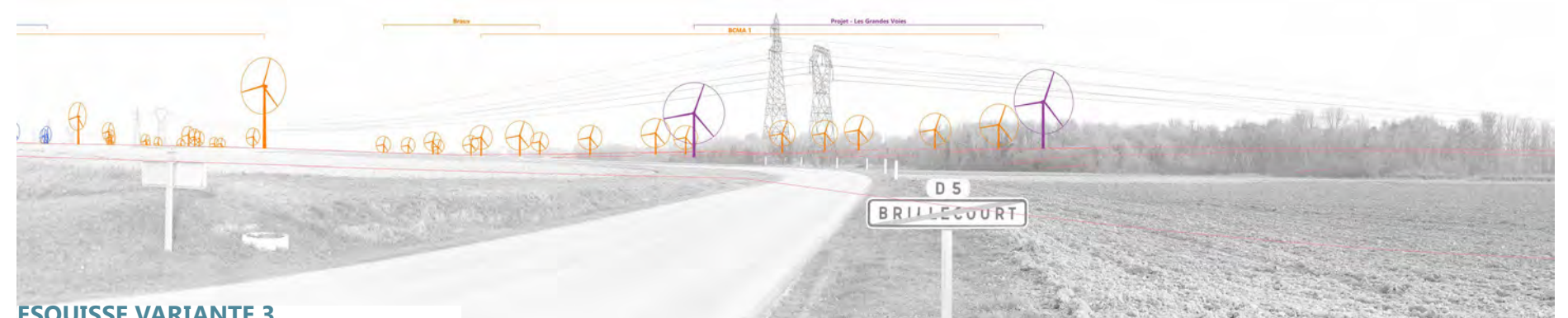
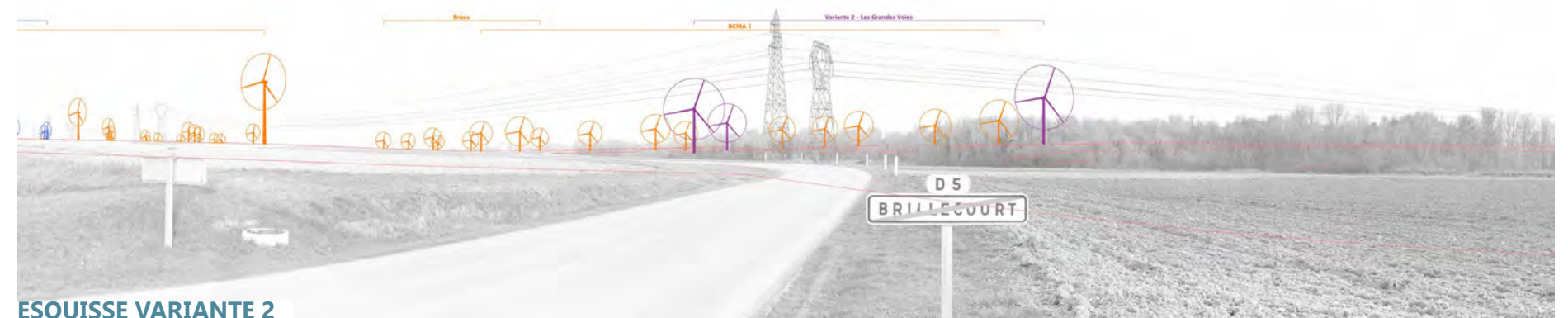
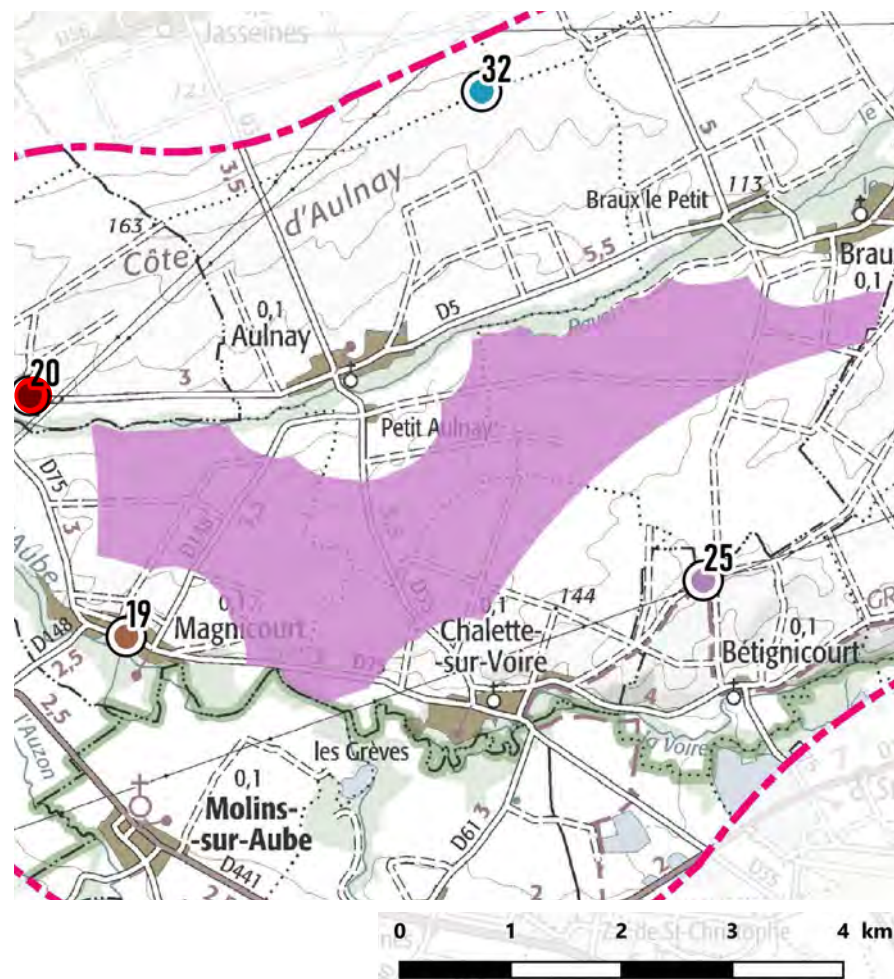
COMMENTAIRE

Les 3 variantes de projet sont perceptibles depuis le centre de Magnicourt, aux abords de l'église inscrite au titre des monuments historiques, en limite d'urbanisation. Depuis ce point, la variante 1 génère le plus d'impacts. En effet, l'éolienne la plus à l'ouest est visible avec une taille apparente assez grande dépassant les haies végétales. L'éolienne la plus à l'est est aussi visible, s'élevant au-dessus de la haie d'arbres. Les deux éoliennes centrales sont en partie dissimulées par la haie végétale. La variante 2 propose la suppression de l'éolienne la plus à l'ouest, tandis que la variante 3 propose la suppression en plus de l'éolienne la plus à l'est. Il ne reste donc que deux éoliennes dissimulées par la haie végétale.

Depuis ce point de vue, le scénario le moins impactant correspond à la variante 3.

2.3. Point de vue n°20

LOCALISATION



COMMENTAIRE

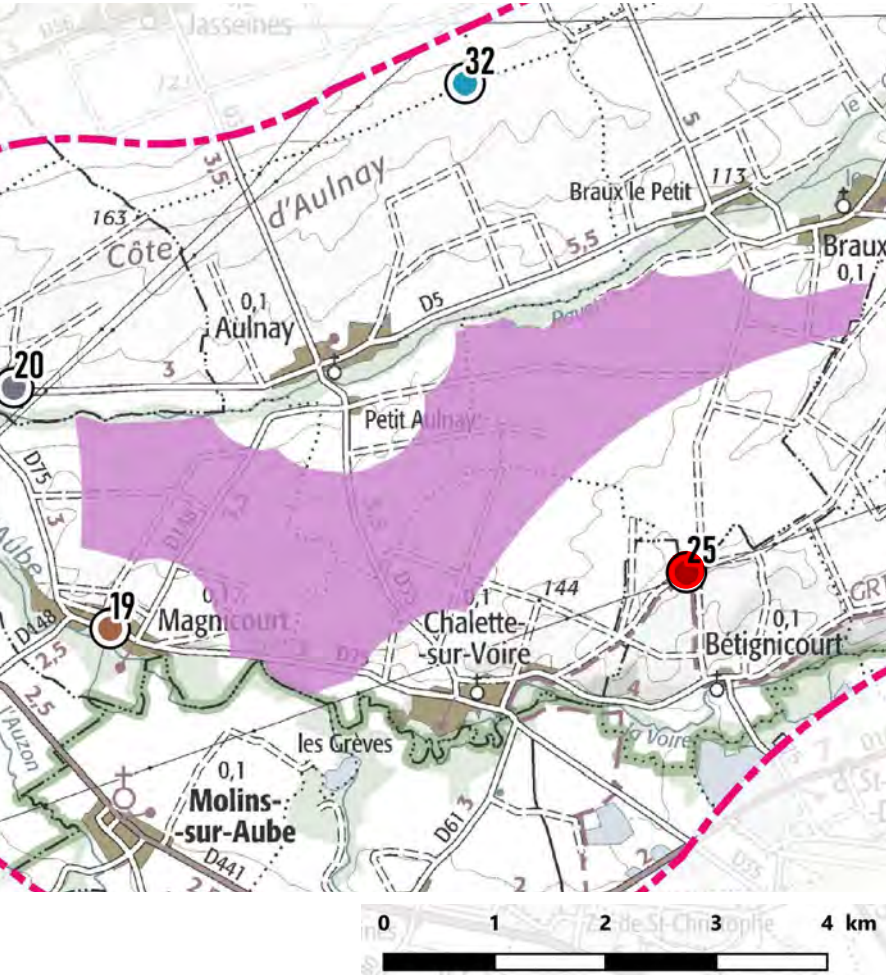
Depuis la sortie est de Brillecourt, les automobilistes bénéficient d'une vue dégagée sur les champs cultivés et la ripisylve de la vallée du Ravet. Les arbres marquent le fond de vallée et bloquent les perspectives visuelles lointaines.

Dans ce contexte, la variante 1 est la plus impactante. En effet, elle possède 5 éoliennes, toutes visibles au-dessus du boisement. Elles ont toutefois une taille apparente réduite par rapport aux pylônes électriques existants qui forment des signaux d'appels importants dans le paysage. L'éolienne la plus prégnante dans le paysage est supprimée dans la variante 2, ce qui réduit l'impact de ce scénario. Enfin, l'éolienne la plus en retrait est supprimée dans la variante 3, donnant une lecture linéaire et claire de l'implantation dans le paysage.

Depuis ce point de vue, le scénario le moins impactant correspond à la variante 3.

2.4. Point de vue n°25

LOCALISATION

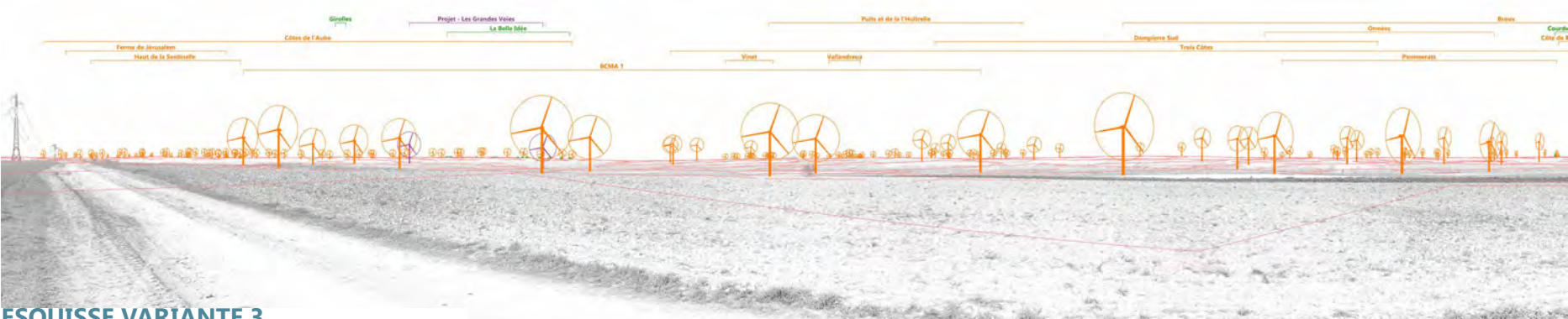
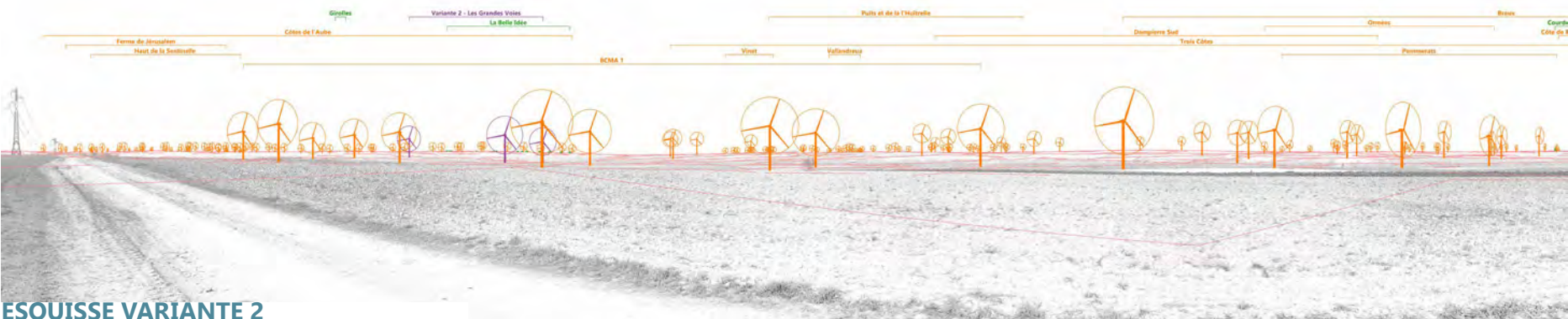
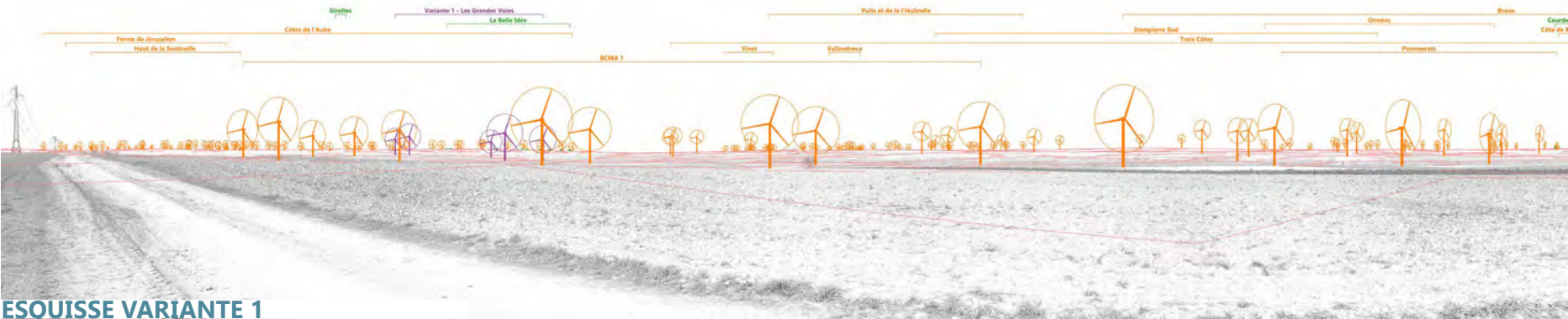


COMMENTAIRE

Depuis la Pointe Royère, à l'est du futur projet, le regard porte loin sur le grand paysage. Les randonneurs du GR 145-654 bénéficient d'une vue ouverte et privilégiée sur les paysages de la Champagne Crayeuse. Le panorama permet d'observer le découpage géométrique des parcelles agricoles et la présence en fond de vallée de la ripisylve.

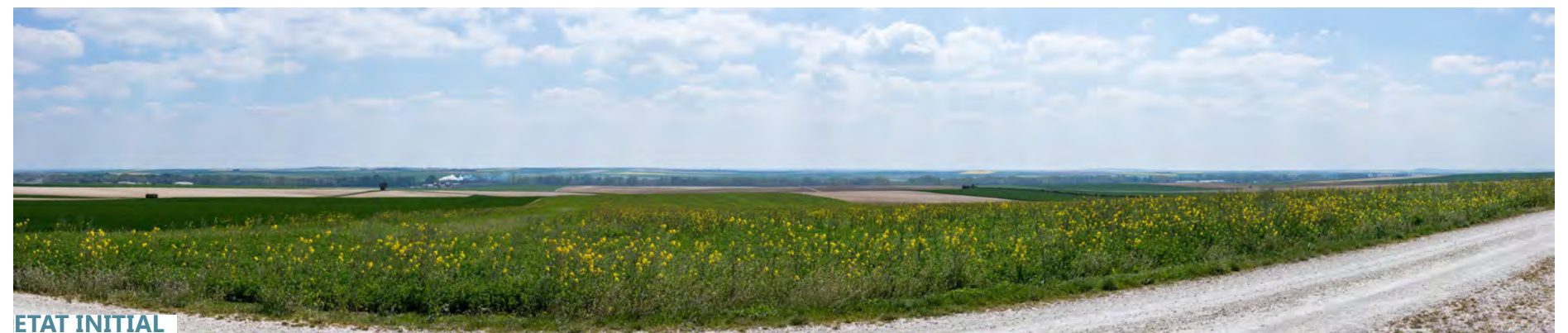
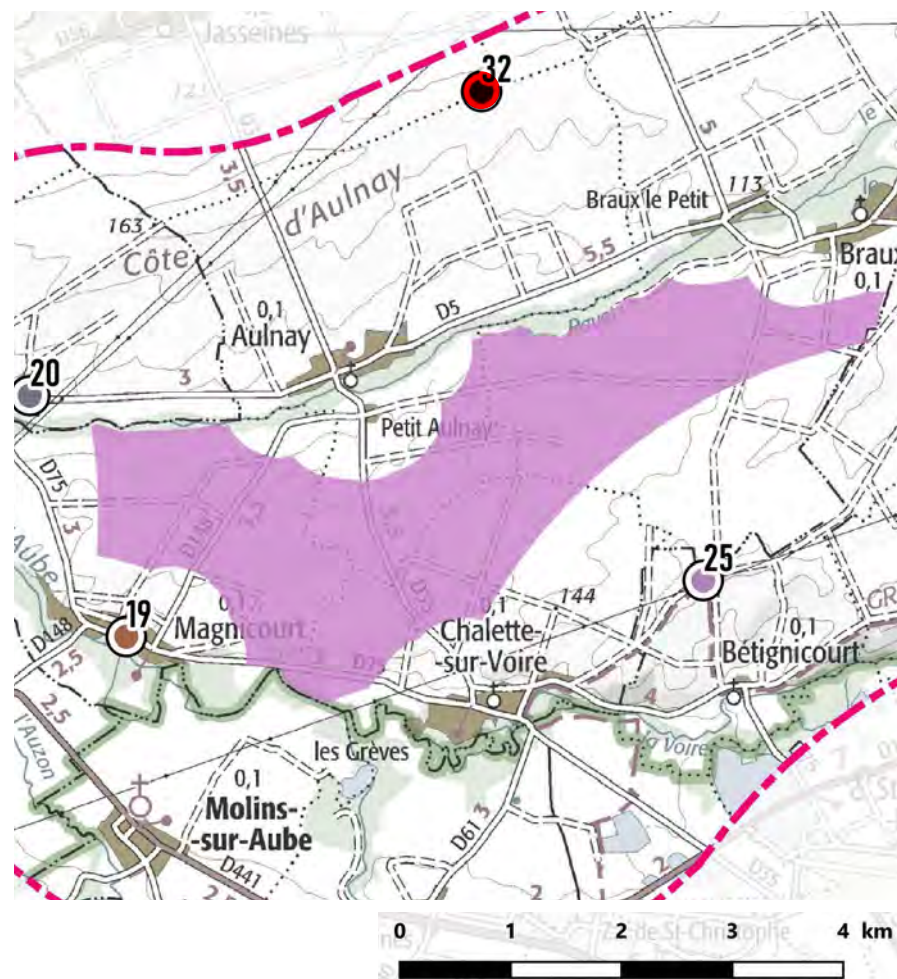
Depuis ce point, la variante 1 est la plus impactante avec ses 5 éoliennes visibles derrière le projet BCMA. Deux éoliennes sont regroupées avec une éolienne du projet BCMA formant un amas, tandis qu'une troisième se superpose à l'éolienne la plus prégnante du projet BCMA. La variante 2 propose la suppression de deux éoliennes ce qui limite l'effet de concentration d'éoliennes au même endroit et ce qui laisse plus de respiration entre les machines. Enfin, la variante 3 propose une configuration avec 2 éoliennes qui se superposent à deux éoliennes du projet BCMA, limitant l'impact de cette variante dans le paysage.

Depuis ce point de vue, le scénario le moins impactant correspond à la variante 3.

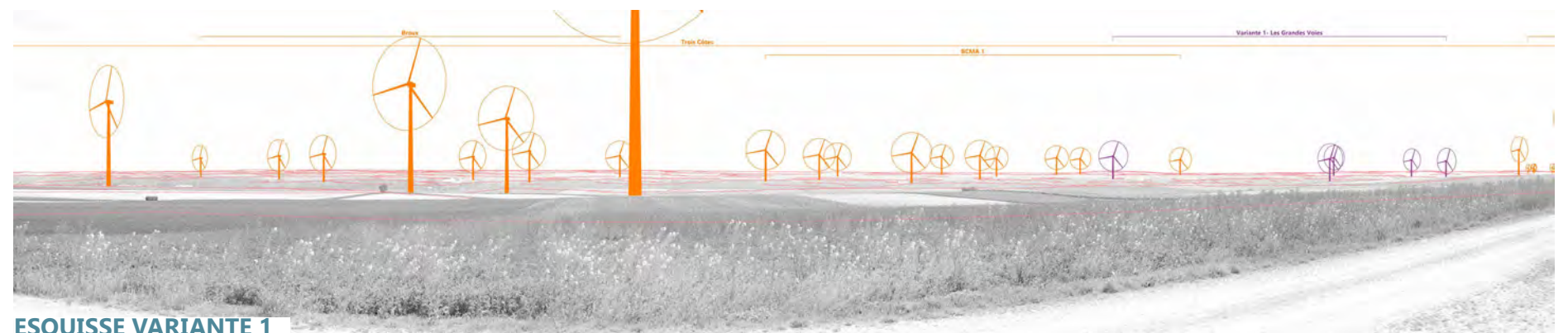


2.5. Point de vue n°32

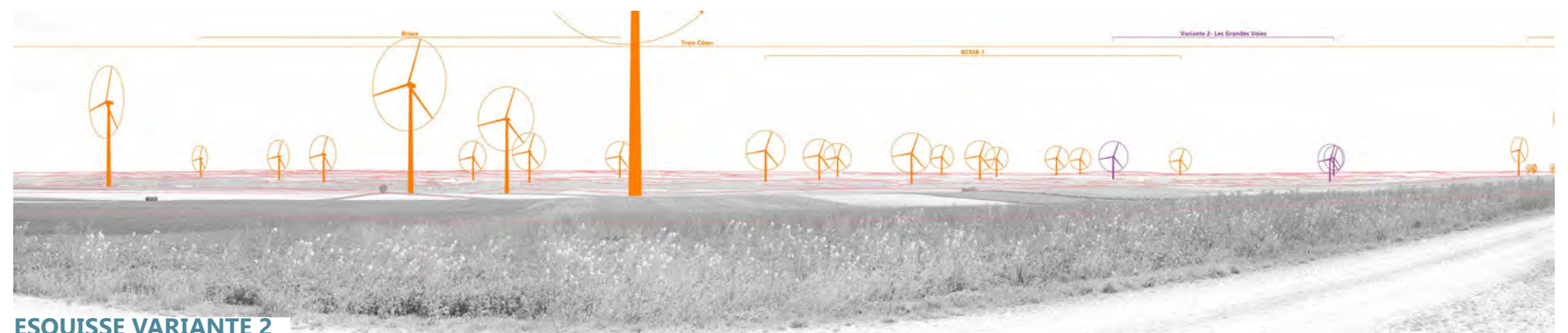
LOCALISATION



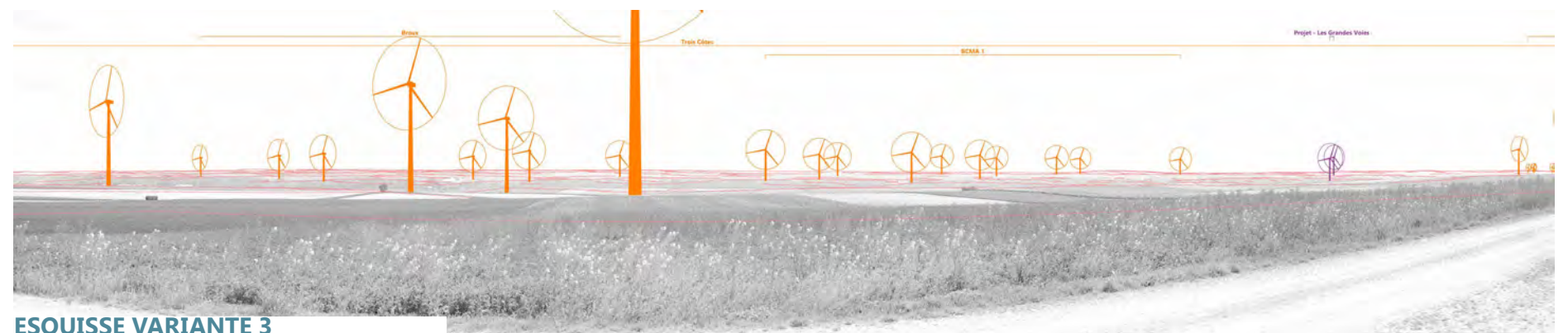
ETAT INITIAL



ESQUISSE VARIANTE 1



ESQUISSE VARIANTE 2



ESQUISSE VARIANTE 3

COMMENTAIRE

La Côte de Braux offre une large vue lointaine et ouverte sur le vallon du Ravet depuis le parc de Jasseines.

Dans ce contexte ouvert, les éoliennes des trois variantes sont visibles dans le paysage. La variante 1 est la plus impactante, avec 5 aérogénérateurs visibles, dont deux sont superposés. Elles sont toutefois dans le prolongement du projet BCMA et du reste du motif éolien. Leur taille apparente est similaire à celles de BCMA. La variante 2 propose la suppression des deux éoliennes à l'ouest et crée donc un espace de respiration plus grand avec la partie ouest du projet éolien des Trois Côtes. Enfin la variante 3 propose de ne conserver que deux aérogénérateurs superposés l'un à l'autre, limitant ainsi leur impact dans le paysage.

Depuis ce point de vue, le scénario le moins impactant correspond à la variante 3.

